

MAISON DOUCET-HENNESSY

Bathurst (N.-B.)



Photo Melynda Jarrat - 2010

RAPPORT DE RECHERCHES

FIDÈLE THÉRIAULT

2013

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION.....	1
CHARLES DOUCET dit CHARLITTE.....	3
CHARLES DOUCET Père	9
CHARLES DOUCET et la RELIGION	18
CHARLES DOUCET – Sa famille	23
CHARLES DOUCET Fils	24
HILARION HACHÉ	27
FRANCIS J. McMANUS	33
WILLIAM VARRILLY	39
MANUS KANE	43
PATRICK HENNESSY	45
CONCLUSION	49
ANNEXES	
1 George Sproule 1806	51
2 Charles Doucet à Hugh Munro – 1837	52
3 Testament de Charles Doucet – 1845	54
4 Testament de Charles Doucet fils – 1848	57
5 Charles Doucet à Hilarion Haché – 1852	59
6 Hilarion Haché à Francis McManus – 1877	61
7 Hilarion Haché à Francis McManus – 1878	63
8 Hilarion Haché à Francis McManus – 1891	65

MAISON DOUCET-HENNESSY

	page
ANNEXES	
9 Hilarion Haché à Mary McManus – 1895	67
10 Entente – Mme Hilarion Haché et les enfants de Tranquil Doucet – 1900	68
11 Mme Francis McManus à William Varilly – 1907 ..	71
12 Mme Francis McManus à William Varilly – 1910 ..	73
13 William Varrily à Manus Kane – 1916	77
14 Recensements de 1861-1911	79
15 Extraits du livre de la Fabrique	82
16 Extraits du greffe du comté de Gloucester	85

INTRODUCTION

Au sommet de la colline de Bathurst-Ouest, une maison domine fièrement le bassin de Bathurst depuis près de cent soixante-quinze ans. Fidèle compagne des différentes églises de la paroisse Sainte-Famille qui se sont succédées à ses côtés, elle a résisté au temps et son état de conservation est encore excellent. Cette grande maison de 42 pieds pat 27 pieds aurait possiblement été construite de charpente vers les années 1840 par Charles Doucet, témoigne encore de l'importance de ce dernier dans son milieu. Son site donne sur une vue magnifique du havre de Bathurst et de ses activités.

La tradition recueillie par Madame Patrick Hennessy, a servi de guide aux recherches préliminaires de ce travail. Ancienne institutrice, elle a demeuré dans cette maison depuis 1912 jusqu'à la fin de ses jours. Jouissant d'une bonne santé et d'une excellente mémoire, elle a pu orienter avec des détails précis la recherche concernant l'histoire de la maison et de ceux qui l'ont habitée.

D'après Madame Hennessy, la maison fut construite par Charles Doucet, et servit pendant de nombreuses années de résidence aux missionnaires catholiques desservant la région de Bathurst au dix-neuvième siècle. La chambre du coin sud-est de la maison au deuxième étage était réservée aux missionnaires. En mariant la fille unique de Charles Doucet, Hilarion Haché (Hachey) en devint le propriétaire. Ce dernier légua la maison à sa fille, Marie, qui avait épousé l'Honorable Francis J. McManus. Selon elle, ce serait Madame McManus qui aurait fait changer le toit à pignon de la maison pour le toit français que l'on voit actuellement. Madame McManus vendit la maison à Monseigneur William Varrily, alors curé de la paroisse Sainte-Famille de Bathurst. Ce dernier, après plusieurs années, la revendit à Manus Kane, oncle de Madame Beatrice Hennessy.

Trois Charles Doucet se sont succédés de père en fils sur cette propriété à Bathurst : Charles Doucet père *dit Charlitte*, Charles Doucet fils, et Charles Doucet petit-fils. Il a donc fallu être très vigilant afin de distinguer chacun d'eux et de ne pas les confondre.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Nous verrons en premier lieu l'ancêtre de la famille Doucet à Bathurst, Charles *dit Charlitte*, puis son fils dit Charles Doucet père, qui aurait construit la maison étudiée et son fils héritier, aussi appelé Charles. De ces trois Charles, le second jouera un rôle important dans le développement du village par son industrie et par son implication au niveau social et religieux.

On traitera également des héritiers et des autres propriétaires de la maison, c'est-à-dire d'Hilarion Haché, de Francis McManus, du révérend William Varrily, de Manus Kane et de Patrick Hennessy.

MAISON DOUCET-HENNESSY

CHARLES DOUCET *dit CHARLITTE*

(1722-1798)

Appelé Charlitte par ses descendants,¹ Charles Doucet naquit à Beaubassin (Acadie) vers 1722 du mariage de François Doucet et Marie Poirier. Il épousa au même endroit, le 10 janvier 1746, Anne Arsenault, fille de François et de Marie Bernard.² Après l'invasion de Beaubassin par les soldats britanniques en 1750 et la construction d'un fort par ceux-ci, Charles Doucet émigra avec sa famille au nord de la baie de Fundy, où s'étaient réfugié la plupart de ses compatriotes acadiens. C'est ainsi qu'en 1752, on le retrouve recensé avec sa femme et ses trois enfants (un garçon et deux filles) dans le village de « Tintramar », aujourd'hui Sackville. Il avait ainsi fait le sacrifice d'abandonner le patrimoine familiale et son héritage à Beaubassin pour demeurer en territoire français qui était protégé par le fort Beauséjour. Charles n'avait d'autres ambitions que de subvenir aux besoins de sa famille et de vivre en paix. Cela fut cependant de courte durée. Au mois de juin 1755, les troupes britanniques, au nombre de plus de 2000 soldats, attaquèrent et s'emparèrent en temps de paix du fort Beauséjour qui était défendu par une petite troupe de 150 soldats français. La paix et la sécurité des Acadiens étaient à nouveau menacées.

Charles Doucet échappa à la déportation cette année-là en se réfugiant avec sa famille à l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) où naquit le 2 octobre 1761, sa fille, Anastasie.³ Selon un document de 1763, il demeurait au village Saint-Pierre. Il était encore au même endroit lors de la naissance de son fils, Jacques, en 1768.⁴ C'est probablement en souvenir de ce village que les Acadiens donnèrent le nom de Saint-Pierre à leur nouvel établissement à Nipisiguit. Quant aux frères et aux sœurs de Charles, ils réfugièrent dans la région de Trois-Rivières au Québec.

Après un court séjour à Nipisiguit (Bathurst) en 1772, pour y faire baptiser ses enfants par le missionnaire Charles-François Bailly,⁵ Charlitte alla établir à l'île Miscou

¹ **Le Moniteur Acadien (MA)** – Le 2 avril 1889, Placide Gaudet, *À propos des « Notes historiques de la paroisse de Bathurst »*. **Le Courrier des Provinces Maritimes (CPM)** – Le 18 avril 1889 - Philantrope - «*Le Moniteur et Philantrope*»

² Arsenault, Bona, **Histoire et généalogie des Acadiens**, Le Conseil de vie française en Amérique, Québec, Tome 2, p. 575.

³ Registres de l'abbé Charles-François Bailly - Caraquet - 1768 à 1773. Elle fut baptisée à Nipisiguit le 21 juin 1772.

⁴ Ibid.

⁵ Registres de l'abbé Bailly - op.cit. - Charles Doucet y fit baptiser trois enfants : Anastasie, née le 2 octobre 1761; Rosalie, née

avec sa famille et plusieurs de ses compagnons d'exil de l'île Saint-Jean. En 1782, avec la plupart familles acadiennes de Miscou, ils déménagèrent à Nipisiguit.⁶ L'épouse de Charlitte, Anne Arsenault, exerça la profession de sage-femme et tout comme son mari, ondoya (baptisa) des nouveau-nés en l'absence du missionnaire. C'est ce que nous apprend l'abbé Joseph-Mathurin Bourg le 5 octobre 1777 lors du baptême de Jean Lavigne, fils de Jean Lavigne et d'Isabelle Beaudry, né à Miscou le 28 août 1777. Il inscrivit dans le registre qu'il avait été ondoyé par « la sage-femme, Anne Arsenault ».⁷

L'historien Placide Gaudet rapporte une tradition voulant que durant la révolution américaine, alors que Charles Doucet demeurait à Miscou,⁸ ce dernier aurait été fait prisonnier par les Anglais et forcé à piloter une corvette qui était à la poursuite de corsaires américains. Après un mois de détention à bord de ce navire, il fut remis en liberté.⁹ Cependant, une descendante de Charles Doucet affirma que la « tradition bien conservée à Bathurst, (est) que le vieux Charlitte a été fait prisonnier sur l'Île-du-Prince – Édouard », et non à Miscou.¹⁰ Cette dernière version me semble plus probable. Ce serait alors avant 1772 que ce serait produit cet incident. À la fin de la révolution américaine, il vint s'établir sur la rive nord de la Rivière Nipisiguit. Il était alors âgé d'environ 60 ans, et il y construisit une maison et améliora considérablement son établissement jusqu'à son décès.¹¹

Quand les Acadiens réfugiés à Miscou déménagèrent-ils à Bathurst ? D'après toute évidence, ce serait en 1780 ou 1781. Nous nous basons pour appuyer cette affirmation sur le fait que la fille de Pierre Doucet (fils de Charlitte), Tharsile, fut baptisée à Miscou le 8 juin 1780 et la sœur de cette dernière, Rosalie est née à Bathurst le 10 mars 1782.¹² Ce serait donc à l'été 1780 où 1781 qu'ils déménagèrent à Bathurst.

le 26 septembre 1765 et Jacques, né le 25 juillet 1768.

⁶ MA – Le 27 janvier 1888 - Placide Gaudet, « La famille Haché – Gallant ».

⁷ Registre de Carleton. Jean Lavigne est l'ancêtre de la famille Lavigne de Bathurst.

⁸ «1776 – Invasion of Bay Chaleur by American Privateers», **Pioneer Settlers of the Bay Chaleur**, The Chaleur Evening Stars, The Tribune Press Ltd., Sackville, N. B., 1978.

⁹ MA – Le 5 avril 1889 - Placide Gaudet, À propos des «Notes historiques de la paroisse de Bathurst». CPM – Le 18 avril 1889 – Le "Moniteur" et Philantrope.

¹⁰ CPM – Le 18 avril 1889 – Le 18 avril 1889 - «Le "Moniteur" et Philantrope».

¹¹ **Grefte du comté de Gloucester**, N.-B. - Bathurst - (GCG), Acte de vente de Charles Doucet à Hugh Munro, le 21 mars 1837, No 318, vol. 2, page 353 et suivantes. Cet acte comprend un «mémoire» de Charles Doucet concernant l'établissement des Acadiens à Nipisiguit. Voir Annexe 2.

¹² Registres de Carleton.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Lors de leur arrivée à Nipisiguit vers 1780, les Acadiens n'avaient pas d'autres choix que de s'établir au nord de la rivière, étant donné que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait déjà concédé à deux individus, Arthur Gould et le capitaine William Allen, la presque totalité du terrain en bordure de la rivière. Les Acadiens donnèrent le nom de Saint-Pierre à leur nouvelle localité, le même que leur ancien village à l'île du Prince-Édouard. Selon l'historien Placide Gaudet, « le chef de la petite colonie acadienne qui se fixa à Nipisiguit vers 1782 était un vieillard ... nommé Charlitte Doucet, ayant quatre garçons : Pierro, Charles, Michel et Joseph dit l'Habitant. »¹³ Trois d'entre eux étaient mariés et avait déjà une famille.

Charles Doucet *dit Charlitte* est décédé à Nipisiguit le 14 septembre 1798 à l'âge d'environ 76 ans. Cependant, le missionnaire note qu'il était « âgé de 90 ans », ce qui était environ 14 ans de plus que son âge véritable.¹⁴ Comme, il n'y avait pas de missionnaire résidant à Bathurst, il fallut attendre la visite de celui-ci pour procéder aux cérémonies funéraires. L'attente sera de trois mois, et ce n'est que le 14 décembre suivant (1798) que celles-ci eurent lieu. Le Père René Joyer nota dans l'acte de sépulture que trois de ses fils, Pierre, Charles, et Michel déclarèrent avoir assisté leur père « au lit de mort et conduit au lieu de sépulture commune ».¹⁵

LA RELIGION

Les Acadiens étaient des gens très religieux. Persécutés pour avoir refusé de renier leur foi en Nouvelle-Écosse, ils furent grandement attachés à leur religion. Charlitte Doucet, ses enfants et petits-enfants démontrèrent de plusieurs façons leur attachement à l'église catholique. C'est sur le terrain de ce dernier que fut érigée la première église de la paroisse Sainte-famille. On jugea, avec l'accord du missionnaire que le point le plus élevé sur la colline, qui dominait le bassin de Nipisiguit, était le plus approprié pour la construction d'une église. La construction débuta en 1797, et la même année on entreprit la construction d'un presbytère pour le missionnaire.

¹³ MA – Le 27 janvier 1888 - Placide Gaudet, « La famille Haché – Gallant ».

¹⁴ Registres de la paroisse Sainte-Famille de Bathurst. Si l'on se fie à l'âge donné à son décès, il serait né en 1708, soit sept ans avant le mariage de ses parents en 1715.

¹⁵ Registres de la paroisse Sainte-Famille de Bathurst.

MAISON DOUCET-HENNESSY

La donation du terrain pour construire l'église se fit entre les années 1791 et 1795, alors que l'abbé Mathurin Bourg était missionnaire à Nipisiguit. À cette époque Charlitte était toujours vivant, mais cette donation ne fut pas officialisée avant son décès survenu le 14 septembre 1798. Dans une lettre à son évêque en date du 14 janvier 1800, le missionnaire René Joyer apprend que l'abbé Mathurin Bourg avait accepté officiellement ce don :

« Monsieur Bourg défunt a autorisé par un écrit que j'ai lu, un homme de Nipisiguit qui donnait un terrain à l'église, à avoir un banc d'une place auprès de celui des marguilliers aux conditions qu'après sa mort ce banc serait vendu au plus offrant et dernier enchérisseur et que le produit tant de la vente que de la rente de ce banc servirait à faire dire des messes pour le défunt donateur. Les héritiers se prévalent beaucoup de cet écrit et se croient en droit de retirer le terrain si les conditions ne sont pas remplies. Je suis déterminé à ne pas laisser reprendre le terrain ; néanmoins, je serai bien aise d'avoir un mot d'avis de vous à ce sujet. »¹⁶

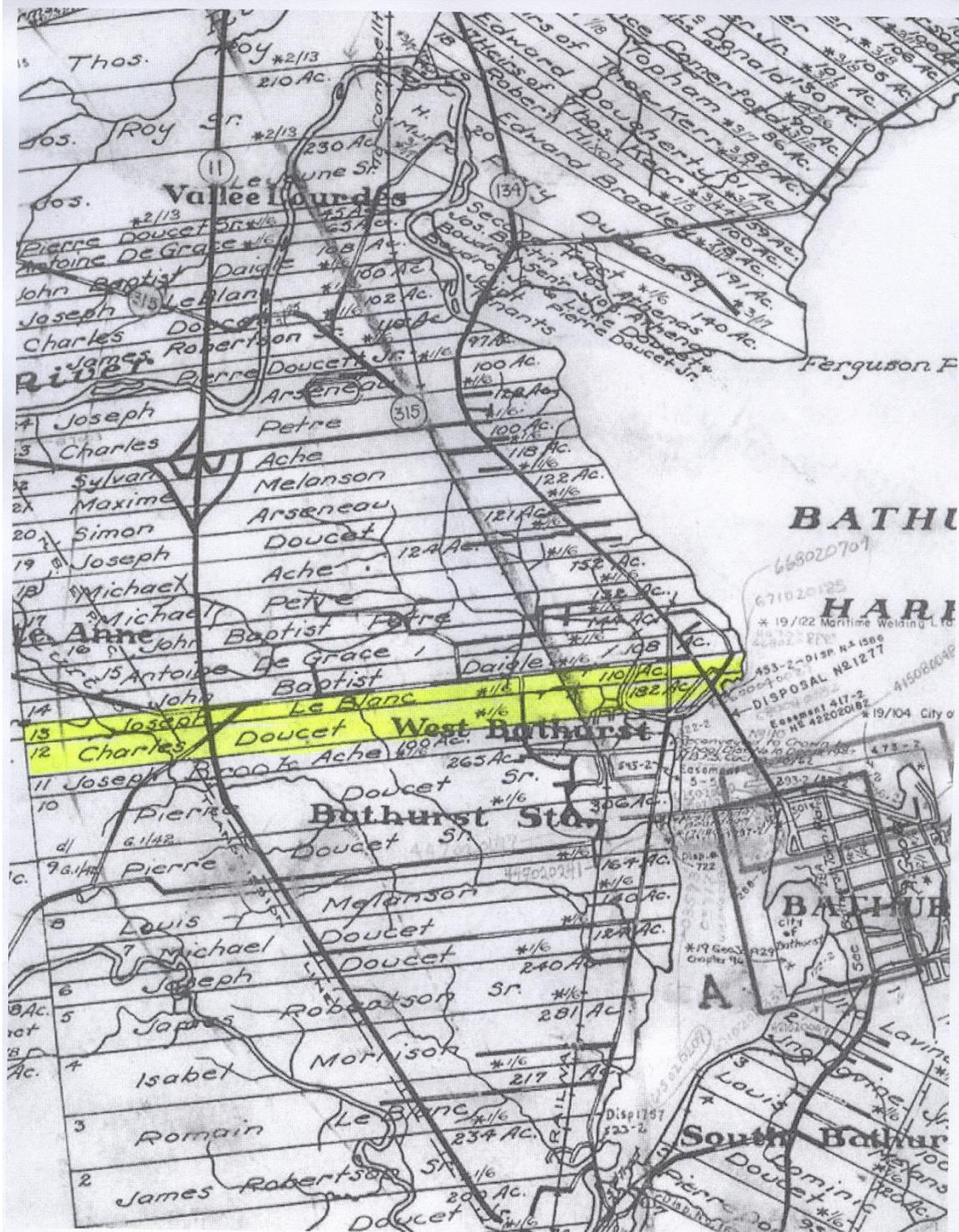
Monseigneur Plessis lui répondit que l'abbé Bourg avait été grand-vicaire pour le diocèse de 1784 à 1788. Si l'entente a été faite après cette date, « cette fondation doit être considéré comme non avenue... De là vous conclurez ». ¹⁷ Tout indique que le missionnaire Joyer accepta cette entente, car lors du passage de monseigneur Plessis à Nipisiguit le 6 juillet 1811, il est ordonné « Que la rétribution des messes de fondation soit payée au missionnaire des deniers de la fabrique par le marguillier en charge. Que la messe fondée pour feu Charles Doucet se célèbre à perpétuité » ¹⁸. Comme on le verra plus loin, une offre semblable sera également faite à son fils Charles pour la donation d'un terrain à la paroisse. Le lot sur lequel est fait cette donation fut concédé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick au gendre de Charlitte, Joseph LeBlanc,

¹⁶ Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ), NB VI-13.

¹⁷ AAQ, Registre des lettres, p. 107, No 192.

¹⁸ Livre des comptes de la fabrique de Nipisiguit, 1797-1836.

MAISON DOUCET-HENNESSY



Carte des concessions de terres à Bathurst – Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

MAISON DOUCET-HENNESSY

et identifié comme le lot 13 de 110 acres. Charles Doucet, fils héritier de Charlitte, fit alors un échange de terrain avec son beau-frère, Joseph LeBlanc, pour une quantité égale de terrain au sud de son lot, le numéro 12. C'est ce que nous apprend l'entente conclue entre Charles Doucet et Hugh Munro en date du 21 mars 1837.¹⁹

Enfants de Charles Doucet et d'Anne Arsenault :

- 1 **Pierre dit Pierrot** – né vers 1748 et décédé au presbytère de Bathurst le 25 février 1825 à l'âge de 77 ans. Il épousa en premières noces à Miscou le 10 septembre 1773 **Marie Haché**, veuve de Joseph Arsenault, fille de Jacques Haché et de Marie-Joseph Boudreau. Marie Haché est décédée le 13 mai 1813 à l'âge de 79 ans. Pierre épousa en secondes noces à Bathurst le 30 mai 1814 **Rosalie Thériault**, veuve de Jean-Baptiste Godin, fille de Joseph Thériault et de Marie-Joseph Girouard de Caraquet.
- 2 **Madeleine** – née vers 1753 et décédée le 29 janvier 1816 à l'âge de 63 ans. Elle épousa devant témoins, puis devant l'abbé Charles-François Bailly le 22 juin 1772 **Joseph Haché**, fils de Charles Haché et de Geneviève Laverne.
- 3 **Michel** – né vers 1754 et décédé le 16 avril 1813 à l'âge d'environ 60 ans. Il épousa devant témoins le 12 septembre 1776 **Anne Boudreau**, fille de Joseph Boudreau et d'Anne Haché.²⁰ Il fut un des pionniers de Petit-Rocher.
- 4 **Joseph dit l'Habitant** – né vers 1758 et décédé à Petit-Rocher le 17 avril 1830 à l'âge de 71 ans. Il épousa en premières noces à Bonaventure le 26 avril 1779 **Victoire Bujold**, fille de Charles Bujold et de Marguerite Cormier. Elle est décédée le 5 mars 1808 à l'âge de 45 ans. Il convola en secondes noces à Bathurst le 15 octobre 1809 **Catherine Vienneau**, fille de Jean-Baptiste Vienneau et de Madeleine Lejeune. Il s'établit à Petit-Rocher.
- 5 **Modeste** – née vers 1760. Elle épousa vers 1777 **Joseph LeBlanc dit Bouquet**, fils de Joseph LeBlanc et de Marie-Joseph Daigle de Cascapédia en Gaspésie.
- 6 **Anastasie dite aussi Théotiste** – née à l'île Saint-Jean le 2 octobre 1761 et décédée le 20 août 1801 à l'âge de 39 ans. Elle épousa **Joseph Hébert**, fils de Joseph Hébert et de Marie-Joseph Vincent.

¹⁹ Voir document – Annexe 2.

²⁰ Registre de Carleton. Mariage béni le 26 novembre 1779.

- 7 **Rosalie** – née le 26 septembre 1765.
- 8 **Jacques** – né le 25 juillet 1768.
- 9 **Charles** – né vers 1769 et décédé le 4 avril 1846 à l'âge de 77 ans²¹. Il hérita du bien paternel. Il épousa en 1790 Marie Arsenault.

Selon le recensement de 1752, deux filles de Charles seraient nées avant cette date, mais elles seraient probablement décédées au cours des années d'errances qui suivirent.

CHARLES DOUCET père

1769-1846

Fils de Charles Doucet *dit Charlitte* et d'Anne Arsenault, il est né vers 1769 et épousa à Nipisiquit le 3 mai 1790, Marie Arsenault, fille de Joseph Arsenault et de Marie Haché du même endroit.²² Sa notabilité est clairement établie dans les documents trouvés et cela, dès le début de 1800. Il obtint du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick en 1807 les titres de propriété du lot numéro 12 à Bathurst.

Charles hérita de l'établissement de son père, Charlitte, et fut un des leaders les plus influents de sa localité.²³ On le surnommera « le père Charles Doucet ». ²⁴ Tous les documents consultés parlent de lui avec beaucoup d'éloges, en le qualifiant de bon, de charitable, de brave, d'intègre, de très religieux et de respectueux de tous. Il s'est attiré les compliments de beaucoup de gens, en particulier des missionnaires, des évêques et même de ses compatriotes anglophones. En 1806, sa renommée était déjà faite auprès du missionnaire René Joyer qui dira de lui en écrivant à son évêque : « Monsieur le missionnaire aura une grande ressource dans le nommé Charles Doucet, voisin de l'église, chargé des clefs du presbytère et de la cave. ²⁵ C'est un homme vraiment chrétien

²¹ **Miramichi Gleaner** – Le 2 mai 1846 - Décès de Charles Doucet le 4 avril 1846, âgé de 77 ans..

²² Registres de la paroisse Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet, N.-B. Marie Haché, mère de Marie Arsenault, épousa en secondes noces Pierre Doucet, frère de Charles Doucet fils.

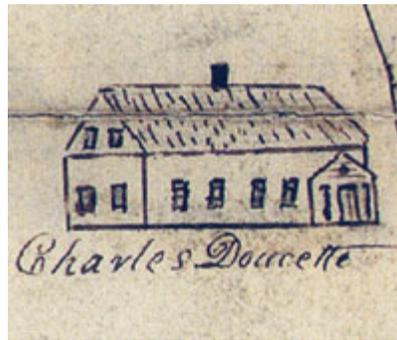
²³ Les **Archives provinciales du Nouveau-Brunswick (APNB)** - Hugh Munro Letter Book, Mic. F274, Hugh Munro à Thomas H. Perley, le 14 juillet 1818. **Le Courrier des Provinces Maritimes (CPM)** – Le 14 février 1889 - « Notes historique sur la paroisse de Bathurst ».

²⁴ **Archives de l'évêché de Trois-Rivières**, F1, l'abbé A. Brais à Louis-Joseph Desjardins, le 17 février 1827 : « Le bon père Charles Doucet ».

²⁵ La dîme était payée, la plupart du temps, au missionnaire avec des patates qui étaient entreposées dans une « cave de dehors ». Le missionnaire devait ensuite les vendre afin d'avoir un revenu.

MAISON DOUCET-HENNESSY

et mérite la confiance du missionnaire ». ²⁶ Hugh Munro, premier magistrat de Nipisiquit confia à Thomas H. Perley en 1818 que Charles Doucet était un homme qui avait de l'influence dans son milieu. ²⁷ Le futur évêque de Trois-Rivières, l'abbé Thomas Cooke, missionnaire à Nipisiquit en 1820, voyait en Charles Doucet un modérateur et lui confiera la mission de demander à ses compatriotes de prendre patience et de ne pas faire de « folies ». ²⁸ L'abbé A. Brais le qualifia de « bon père Charles Doucet ». ²⁹ Monseigneur Turgeon lors de son passage à Nipisiquit en 1836 dira de lui qu'il était le « brave père Doucet ». ³⁰



Maison de Charles Doucet en 1845 selon l'arpenteur A. McNeil

Lors du décès de Charles Doucet en 1846, le **Miramichi Gleaner**, probablement pour la première fois dans ses pages, donne la nécrologie d'un Acadien. Il dit de Charles Doucet et de son épouse : « *They lived and died, loved and respected* ». ³¹ Ces quelques mots démontrent que Charles Doucet était apprécié autant par les Anglophones que par ses compatriotes Acadiens. L'auteur des « Notes historiques sur la paroisse de Bathurst », publiées en 1889, résume le mieux la personnalité de ce notable :

« Son nom était connu partout et partout on avait un mot de louange du bon vieux Charles. Son hospitalité envers les étrangers, son humeur gaie et affable, sa foi simple et naïve en avait fait l'ami de tout le monde. On aimait à se servir de son nom comme la meilleure recommandation; quand on

²⁶ Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ) – NB VI – 9 – Rapport des Missions de l'abbé René Joyer.

²⁷ APNB – Hugh Munro Letter Book – Microfilm F274.

²⁸ AAQ – NB VI – 69. L'abbé Cooke à Monseigneur Plessis.

²⁹ Archives de l'évêché de Trois-Rivières (AETR) – FI. A Brais à Louis Joseph Desjardins, le 17 février 1827.

³⁰ « Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie – 1836 », dans *Les Soirées canadiennes*, octobre 1861, p. 456.

³¹ *Miramichi Gleaner*, Chatham NB, le 2 mai 1846.

pouvait dire qu'on était connu et bien vu du vieux Charles Doucet, on ne pouvait croire à un refus. »³²

HOMME D'AFFAIRES PROSPÈRE

Même s'il ne pouvait pas signer son nom, cela n'empêcha pas Charles Doucet de devenir un des Acadiens les plus à l'aise du Nouveau-Brunswick. Monseigneur Turgeon, lors de son voyage à Bathurst en 1836, dira qu'il « est un des Acadiens les plus riches et les plus respectables du Nouveau-Brunswick ». Sa prospérité lui vient sans doute de son travail comme menuisier et charpentier, cultivateur et propriétaire terrien. Il louait des lots le long du bassin à des marchands et des commerçants. Monseigneur Turgeon ajoute que « par son industrie, il s'est créé une petite fortune et possède aujourd'hui (1836) de grandes fermes, sur lesquelles il a, dans une seule année, recueilli jusqu'à trois milles minots de pommes de terre ».³³ Cet aisance de Charles Doucet était encore connu dans la tradition de la famille, puisque en 1889, on parle de lui en employant des termes semblables : « Il fut un des habitants le plus à l'aise de la paroisse; il était excellent cultivateur, et chaque année lui apportait d'abondantes moissons. Ses caves ont abrité jusqu'à trois milles boisseaux de patates en automne. »³⁴ Son aisance était telle qu'il prêta vers les années 1843 plusieurs centaines de dollars à l'évêque du Nouveau-Brunswick, monseigneur William Dollar, dont le siège épiscopal était situé à Saint-Jean NB.³⁵

Charles Doucet aurait construit deux moulins à vent situés sur la colline près de chez lui. L'un d'eux devait servir à moudre le grain et l'autre à scier le bois nécessaire pour son travail de menuiserie et de charpenterie. Le père Stanislas Doucet affirmait en 1889 que les premiers moulins étaient des moulins à vent. Il écrit : « Il n'y pas encore bien longtemps qu'on pouvait en voir deux qui surmontait les collines plus élevées du bassin. De forme ronde, ils présentaient l'apparence de deux petites tourelles. »³⁶

En plus d'être un homme d'affaires et un bon cultivateur, Charles Doucet était un charpentier et un menuisier. Le livre de compte de la fabrique de la paroisse Sainte-

³² CPM – Le 14 février 1889.

³³ «Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie – 1836», op. cit.

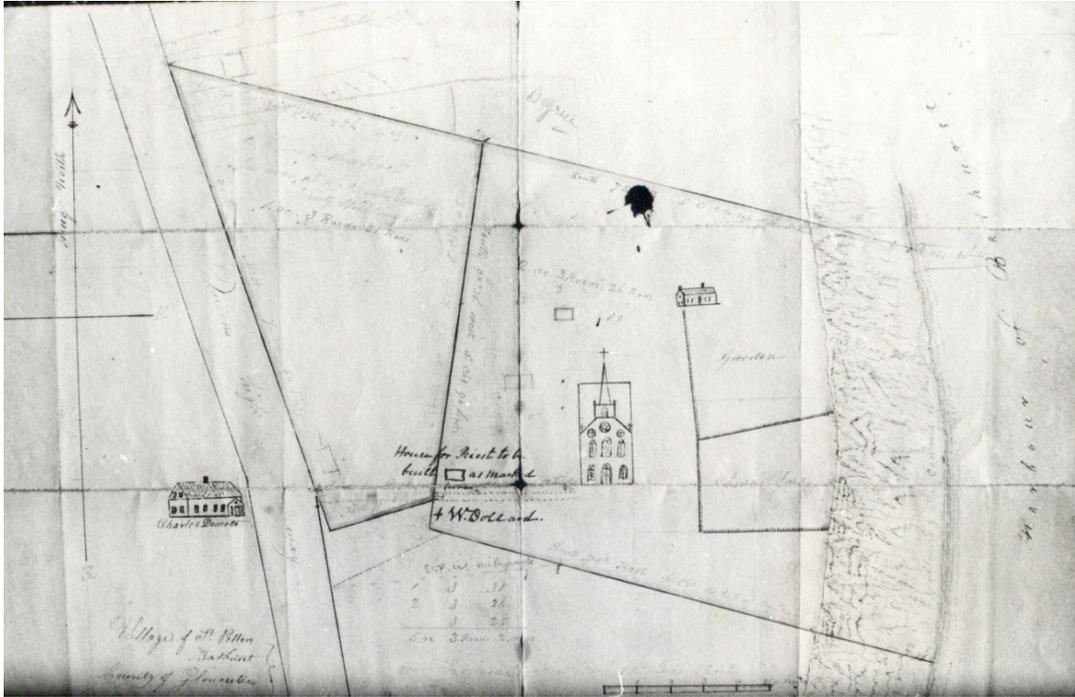
³⁴ **Le Courrier des Provinces maritimes (CPM)** – «Notes historiques sur la paroisse de Bathurst» - Le 14 avril 1889

³⁵ **Grefe du comté de Gloucester**, Bathurst NB – Testament de Charles Doucet, le 22 août 1845, volume 4, pp. 562-564.

³⁶ CPM – «Notes historiques sur la paroisse de Bathurst» - Le 14 février 1889. Le père Stanislas Doucet (1847-1925) signa ces articles sur l'histoire de Bathurst du pseudonyme «Philanthrope».

MAISON DOUCET-HENNESSY

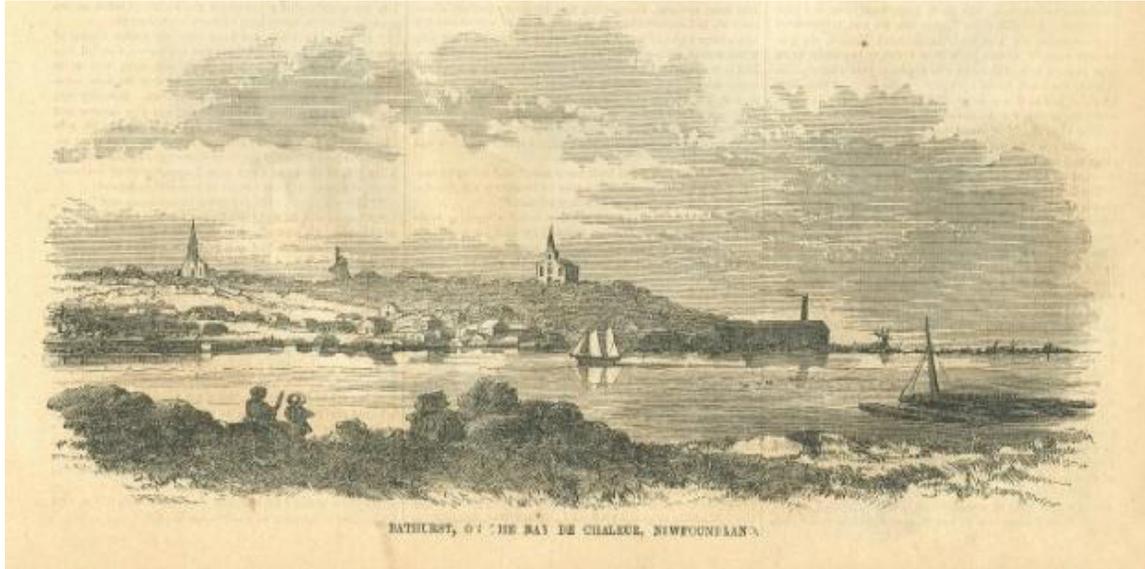
famille nous l'apprend. Il construisit des bancs et des meubles pour l'église du village. Parmi ses garçons, ce sera son fils Joseph qui se distingua le plus comme charpentier et avait le titre de « maître charpentier ». Il construira le presbytère (*Manse*) pour le pasteur de l'église presbytérien St-Luc situé près de chez lui. Il déménagea à Shippagan en 1856 pour diriger les travaux de construction de la deuxième église de la paroisse. Marié deux fois, il fut le père d'une famille nombreuse, soit 22 enfants.



**Arpentage du terrain de l'église avec dessin de la maison de Charles Doucet en 1845
par l'arpenteur A. McNeil (Archives de l'évêché de Bathurst)**

Sur ce plan, on aperçoit la maison de Charles Doucet située près de la route menant à Petit-Rocher, maintenant le boulevard Saint-Pierre. C'est une grande maison d'un étage et demi dont l'entrée principale est située à l'extrémité droite, précédée de quatre fenêtres. On peut également voir la façade de l'église, un dessin du presbytère et l'endroit où Monseigneur Dollard a fait marquer l'emplacement pour la construction d'un nouveau presbytère.

MAISON DOUCET-HENNESSY



Village de Bathurst avant 1857. Gravure de W. J. Pierce d'après un dessin de Charles A. Barry, publiée dans le « **Ballou's Pictorial** » de Boston du 28 mars 1857. Bathurst y est situé incorrectement dans la province de Terre-Neuve. On peut apercevoir le Moulin à vent avec les ailes faisant face au vent dominant, le nord-ouest. <http://www.familyheritage.ca/newbrunswick.html>



Cette gravure fut reproduite dans le même journal au mois de février 1863 avec la description très intéressante qui suit :³⁷

³⁷

Collection de Monsieur Rod O'Connell .

MAISON DOUCET-HENNESSY

“Our closing illustration is an accurate delineation of the town of Bathurst, which is situated on the Bay of Chaleur in the British provinces, fifty miles from Gulf of St. Lawrence. It contains about four thousand inhabitants, and is noted for its export of lumber, and for its fine millstones ... The large building on the right of the picture is the steam sawmill of Ferguson & Co, a branch of a noted Glasgow house. The Roman Catholic Church upon the hilltop was built for the French residents. A little to the left of this may be seen the old windmill and **dwelling house of the first settler, Mr. Charles Doucet**. The timeworn edifice, crowning the eminent on the left of the picture, is the Presbyterian Church, while under it is shown a portion of the bridge connecting the two side of the town, The whole picture in an exact declination of the town as it appears ... We wish to record only faithful transcript of all localities in our pages, daguerreotypes as it were of actual scenes,”

Il s'agit ici d'un des rares documents qui nous confirme que la maison du « pionnier » Charles Doucet étant toujours existante vers 1857. On suggère également que cette gravure a été faite à partir d'une photo daguerréotype, probablement prise en 1856.



Village de Bathurst avant 1860. Lithogravure en couleur par F. Jones, d'après un dessin de William Hickman, publié dans *Sketches on the Nipisaguit, A River of New Brunswick, British North America* (Halifax: John B. Strong, 1860). Archives nationales, Ottawa /C-017505.

Tout comme dans la gravure précédente, on aperçoit sur le fait de la colline le moulin à vent en forme de tour qui est situé entre l'église catholique et l'église presbytérienne.

MAISON DOUCET-HENNESSY



e010783626

Bathurst – D’après une photo prise par Thomas Pye en 1864 et publiée en 1866 dans **Canadian Scenery**, entre les pages 50-51, Montréal, John Howell.

À remarquer que la maison Doucet dans la photo de Thomas Pye a le même nombre et la même disposition de fenêtres du côté sud que dans le dessin d’A. McNeil en 1845. C’est encore le cas dans la maison Doucet-Hennessy. Le moulin à vent n’est plus visible dans cette photo.

MAISON DOUCET-HENNESSY



Photo prise en 1872

Collection Charles Picot.

(Original : Archives de la Congrégation Notre-Dame-Montréal, 1-227-21)

Cette photo fut prise après la construction du couvent en 1864 et avant l'incendie de l'église en 1880. On aperçoit à gauche la maison Doucet-Hennessy avec son toit à pignon, trois cheminées et une lucarne. À cette époque la maison était occupée par la famille d'Hilarion Haché et de Marie Doucet.



La butte du « Village de Bathurst » circa 1900

Cette photo de la butte du « Village de Bathurst » prise par le photographe Isaac Erb vers 1900 nous montre la maison Doucet –Hennessy avec son nouveau toit de style mansarde. On aperçoit également une grange de grandes dimensions située à l’arrière de la maison.

La « Doucet Grant » ou la « Old French Grant »

La « *Doucet Grant* » fut ainsi nommée par les gens de Bathurst, probablement parce que le gouvernement adressa le 20 février 1807 la concession de terre demandée à Pierre Doucet et trente autres personnes ou encore parce que les Doucet obtinrent un tiers des lots concédés.³⁸ Elle était également connue sous le nom d’« *Old French Grant* ».

Le 17 mars 1806, l’arpenteur général de la province, George Sproule, écrivait une pétition à Gabriel G. Ludlow pour Pierre Doucet junior et vingt-trois autres habitants, pour qu’ils obtiennent leurs titres de terre à Nipisiquit.³⁹ Des démarches avaient été faites

³⁸ Ministère des Ressources Naturelles - Fredericton - Land grants - Book D, No. 447.

³⁹ APNB - Land petitions - Série I, no. 24.

MAISON DOUCET-HENNESSY

auparavant, mais sans succès. En 1787, l'arpenteur Stephen Millidge⁴⁰ délimita les bornes d'un « bloc » de 3,500 acres de terre à Nipisiquit. Lorsqu'ils firent application quelques années plus tard pour obtenir leurs titres, cela leur fut refusé. Il a donc fallu faire arpenter le terrain de nouveau. En 1804, le capitaine Campbell fit un nouvel arpentage des lots de terre demandés par les habitants de Nipisiquit.⁴¹ Ce n'est que le 20 février 1807 qu'ils obtiendront les titres de leurs terres.

Il existe cependant une confusion dans tous ces documents. Le plan qu'aurait tracé l'arpenteur Millidge en 1787 ou 1788 n'existe pas aux Archives provinciales, et l'on parlait alors de 3,500 acres. C'est sur le plan du capitaine Campbell qui servit de division des lots lors de la concession de 1807. Cependant, ce plan n'est ni signé, ni daté, et comprend trente-et-un lots divisés entre vingt-et-une différentes personnes pour un total de 4,539 acres. Or la concession de 1807 accordait à Pierre Doucet junior et vingt-sept autres personnes 5,222 acres de terre.

CHARLES DOUCET ET LA RELIGION

Charles Doucet, tout comme son père Charlitte, était un homme religieux et contribua énormément à la paroisse Sainte-famille. Il travailla énormément à l'embellissement de la première église de Nipisiquit, dont la construction commença en 1797. C'est lui qui exécuta les travaux de menuiserie à l'intérieur de l'église. Il fit entre autres le banc du capitaine, le banc d'œuvre des marguilliers sur lequel il fit un dôme, le confessionnal, un coffre pour remiser les ornements, une armoire de fonds baptismaux et la plupart des bancs de l'église.

Cette église étant devenue trop petite, on décida en 1835 d'en construire une plus grande « de 100 pieds de long, 45 de large et 25 de hauteur ».⁴² Une annonce dans le *Miramichi Gleaner* du 17 mai 1836 informait les soumissionnaires intéressés à la construction qu'ils pouvaient consulter les plans et devis chez Joseph Doucet, maître charpentier, et fils de Charles Doucet. Il est possible que ce soit Joseph Doucet qui

⁴⁰ Ministère des Ressources Naturelles - Fredericton - Land-Grant Maps Gloucester, Book 1. Sur cette carte, il est marqué que Millidge fit cet arpentage en 1788.

⁴¹ APNB - Land petitions - Série 1, no. 24. "Pierre Doucet junior for himself and 23 others."

⁴² Archives de l'évêché de Trois-Rivières (AÉTR), L'abbé Jean-Marie Madran à Mgr Signay le 22 septembre 1835.

construisit l'église, puisqu'il dirigea ensuite la construction de l'église de Shippagan et de Pokemouche. On commença la construction de l'église le 25 mai 1836. Afin d'aider au financement de la construction de cette grande église, Charles Doucet et 10 autres chefs de familles acadiennes envoyèrent une pétition au gouvernement afin d'obtenir une aide financière. Celle-ci fut présentée par le député local, William End, le 29 décembre 1836.⁴³ Ce n'est qu'en 1838 que le gouvernement répondit favorablement à leur demande, en accordant un octroie de £100. Le lieutenant-gouverneur John Harvey se rendit lui-même à Bathurst pour remettre personnellement à Charles Doucet les £100, et il en profita pour visiter la nouvelle église « du village de Saint-Pierre ».⁴⁴

Avec la construction de la nouvelle église, un besoin se fit sentir pour avoir plus d'espace du propriétaire voisin, Charles Doucet. Cela fut réglé en 1845, peu de temps avant le décès de ce dernier. L'abbé Jean-Marie Madran écrivit à Mgr Dollard le 17 juin 1845 : « Nous sommes en œuvre pour arranger les affaires du terrain de l'église de Nipisiguit tel que Mr Reid vous l'écrira. Nous avons consenti à recevoir une fondation pour une rente annuelle pour un certain lopin de terre dont Mr Reid donnera la description à votre grandeur. »⁴⁵

Le 19 août 1845, Joseph Reid écrivait à Mgr Dollard :

*“I have much Satisfaction in informing Your Lordship that we Succeeded in obtaining from Mr. Charles Doucett a Deed of the Church property at Bathurst also, a lease for ever of an adjoining field, which Comprise all the Land at the east Side of the Road, this additional piece.”*⁴⁶

Dans son testament fait le 22 août 1845, Charles Doucet demandait à ses exécuteurs testamentaires, Dominique et Antoine Doucet que la rente demandée au diocèse soit transférée annuellement et à perpétuité en messes pour le repos de l'âme de son père et de sa famille.⁴⁷ Dans un acte du 23 juin 1846, les exécuteurs testamentaires acquiescèrent à la dernière volonté de Charles. Cependant l'acte stipule que la rente

⁴³ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Journal of the New Brunswick Assembly, 1837, p. 152

⁴⁴ **Le Courrier des Provinces Maritimes**, le 25 avril 1889, « Notes historiques sur la paroisse de Bathurst ».

⁴⁵ Archives de l'évêché de Saint-Jean (AÉSJ).

⁴⁶ Archives de l'évêché de Saint-Jean (AÉSJ).

⁴⁷ “And touching the rent reserved on the lease to the Right Reverent Doctor Dollard as aforesaid, I do hereby empower my executors and do strictly enjoin them to release the same unto the said Bishop, his executors, administrators and assigns, on being satisfied that the same shall be applied annually for ever in masses for the repose of the souls of my father and my family”.

MAISON DOUCET-HENNESSY

annuelle de 30 shillings sera employée pour dire des messes pour le repos de l'âme de Charles Doucet seulement.⁴⁸

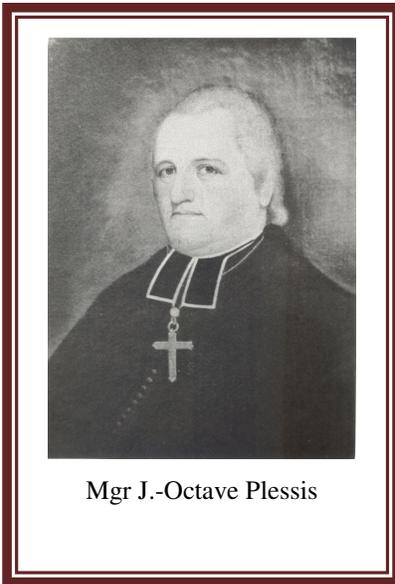
Lors du passage de Monseigneur William Dollard à Bathurst le 7 août 1848, il inscrivit au registre que trois grandes messes seront dites chaque année pour une période de 999 ans en l'église Sainte-famille pour le repos de l'âme de Charles Doucet.

“I, the undersigned Bishop of Fredericton, do ordain that for a piece of land given by the late Charles Doucet, for the use of the Catholic Church in Bathurst, for the term of nine hundred and ninety years, three high masses shall be annually celebrated for the repose of his soul, at the expense of the said Church, Holy family.

*Given under my hand at Bathurst this 7th day of August 1848
William Dollard”*

CHARLES DOUCET HÔTE

DES MISSIONNAIRES ET CURÉS DE BATHURST



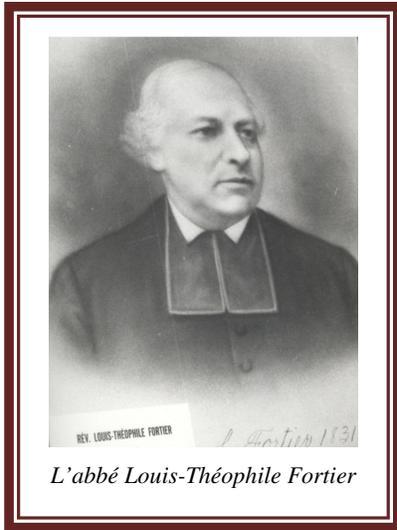
Charles Doucet avait la confiance des missionnaires, et l'abbé René Joyer lui confia les clés de l'église. Les missionnaires qui lui succédèrent avaient pour lui la même considération et appréciaient beaucoup son hospitalité.

Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec fut un des hôtes de Charles Doucet lors de sa visite pastorale à Bathurst en 1811. L'abbé Louis-Théophile Fortier nous le confirme en 1829 dans une lettre à l'archevêque de Québec, Mgr Bernard-Claude Panet : Charles Doucet a la maison « la plus respectable et la plus

commode de l'endroit ». Il justifie ainsi la raison pourquoi il loge lui aussi dans la même maison.

⁴⁸ Greffe du comté de Gloucester, Bathurst, enregistré le 24 juin 1846, volume 4, No 333, p. 354. Joseph Read et Charles McManus signèrent comme témoins.

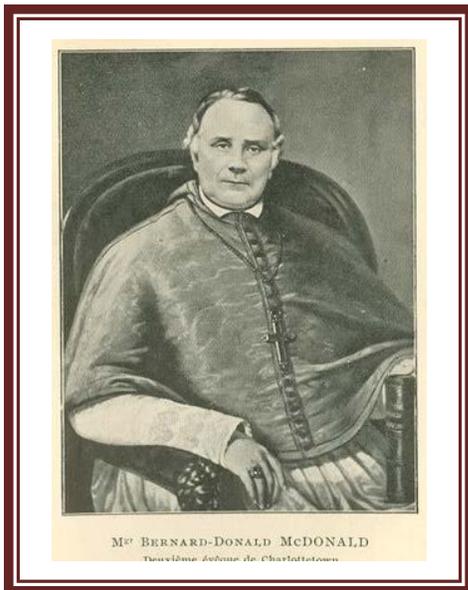
MAISON DOUCET-HENNESSY



L'abbé Louis-Théophile Fortier

« Ce qui l'indisposa d'abord, fut de me loger à Nipisiguit, où il n'y a point de presbytère, chez Charles Doucet... Je l'ai cru devoir faire parce que c'était la maison la plus respectable et la plus commode de l'endroit, étant près de l'église, toutes les autres en étant éloignées de plusieurs arpents ; et parce que c'était la résidence de tous les autres missionnaires, où même votre illustre prédécesseur ne dédaigna pas de loger. »⁴⁹

Un autre document nous donne des détails sur l'importance de cette maison et son ameublement. Il s'agit du récit du voyage épiscopal de Monseigneur de Sidyme à Bathurst en 1836. Le presbytère, commencé lorsque l'abbé Fortier était à Bathurst reçu l'évêque et sa suite, mais n'était pas meublé pour accommoder un aussi grand nombre de personnes, six à sept personnes, et ce fut Charles Doucet qui s'en chargea.



« À notre grande surprise, le presbytère, que nous pensions trouver désert, a été meublé et préparé pour six ou sept voyageurs. Les chambres renferment des lits resplendissants de blancheur ... Ces préparatifs sont dus aux soins bienveillants du père Doucet, qui, pour nous héberger convenablement a fait transporter au presbytère une partie des meubles de sa maison. »⁵⁰

Charles Doucet, en plus d'avoir des meubles de qualités, en avait aussi en quantité, car il ne s'agissait là que d'une partie de ses meubles. C'est ce récit également qui nous apprend que la maison de Charles Doucet servait d'hôtel pour les voyageurs. Comme le grand vicaire Donald MacDonald, qui deviendra évêque de Charlottetown (IPÉ) en 1836, n'avait pas de place au presbytère, il logea « à l'hôtel tenu par M. Doucet. » En 1818, la maison de Charles Doucet avait déjà la vocation d'hôtel. C'est ce que nous apprend Hugh Munro en la désignant comme *“boarding house”*.

⁴⁹ Archives de l'évêché de Trois-Rivières (AÉTR), copie au Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, A10F-1-1.
⁵⁰ « Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie – 1836 », dans *Les Soirées canadiennes*, octobre 1861.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle, Bathurst connu un essor considérable dans l'exploitation forestière. Plusieurs émigrants vinrent travailler à Bathurst et plusieurs d'entre eux pensionnaire probablement chez Charles Doucet. Ce dernier, quoique fervent catholique, ne refusait pas les personnes ayant d'autres croyances chez lui, mais il ne fallait pour autant qu'ils décident de mourir chez lui. Or, cela arriva à Rufus Millikan. Ce dernier, qui était protestant, mourut subitement chez Charles Doucet. Voyant que personne ne venait réclamer le corps, Charles déclara qu'il sortirait le corps de sa maison le lendemain, afin de nettoyer et de purifier sa maison "*in order do clean up and purify the house*". Cela fit grand bruit dans le village et certains protestants menacèrent d'apporter l'affaire en cour. Hugh Munro, qui était le seul magistrat de Bathurst, se rendit sur les lieux et expliqua la conduite de Charles Doucet ainsi à Thomas H. Perley :

*"The second is founded on a superstition contempt of the Protestant religion and notion by a person who in this place (...) some lead and from his infancy has been taught to believe that no fellowship should be kept with any out of pale of their church..."*⁵¹

Il ne fut pas possible de vérifier si vraiment cet incident eut des suites, mais cela prouve que déjà en 1818 Charles Doucet tenait une maison de pension ou un hôtel. Il avait ainsi une autre source de revenus, et son épouse devait être très active pour tenir cette maison de pension et de voir aussi aux soins de sa famille.

CHARLES DOUCET ET LA VIE PUBLIQUE

Charles Doucet était un homme respecté par son entourage, autant de la population anglophone qu'acadienne. Chez les Acadiens, il était un des notables de la communauté le plus en vue. Il fut marguillier et marguillier en charge de la Fabrique (Conseil paroissiale) de la paroisse Sainte-Famille et membre de ce conseil pendant plusieurs années.

Fermier très prospère, il faisait partie en 1825 de la "**Agriculture and Emigrant Society**" en compagnie de Hugh Munro, Perry Dumaresq, Robert Ferguson, et Thomas Deblois. En 1838, Charles Doucet était avec Joseph Read, William Napier, H. W.

⁵¹ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Hugh Munroe Letter Book – Microfilm F274.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Baldwin et William End un des commissaires demandant au gouvernement la construction d'un pont reliant la ville au village de Bathurst.⁵² Quelques années plus tard, vers 1845, il était commissaire des Pauvres (*Overseers of the Poor*) pour Bathurst, avec Benjamin Adams et John T. Carter.

C'est chez lui que se tenaient ordinairement les encans publics. Le 18 mai 1829, le shérif William Carmen vendait une propriété saisie pour dette de Benjamin Dawson à Joseph Cunard.⁵³

Même s'il ne savait ni lire ni écrire, Charles Doucet encouragea l'établissement d'une école à Bathurst en faisant don d'un terrain aux commissaires Alexander Somerville, Robert Gordon et Henry W. Baldwin, le 15 août 1838.⁵⁴ Il y avait également une grande près de l'église Sainte-Famille avant la construction du couvent. Elle fut construite vers 1855, alors que le père Joseph Pelletier était curé de la paroisse.⁵⁵

LA FAMILLE DE CHARLES DOUCET

Charles Doucet est décédé le 4 avril 1846 à l'âge de 77 ans⁵⁶ et son épouse Marie Arsenault le 23 juillet 1845 à l'âge de 75 ans. Le 3 mai 1845, ils célébraient leur 55^e anniversaire de mariage. Ils eurent quatre fils qui atteignirent l'âge adulte et fondèrent une famille. Il fit de son fils aîné, Charles, qui demeura avec lui après son mariage, son principal héritier.

Enfants de Charles Doucet et de Marie Arsenault :

- 1 **Charles** – né le 17 janvier 1792⁵⁷ et décédé le 28 novembre 1853. Il épousa en premières noces à Bathurst le 8 janvier 1816 **Luce Doucet**, fille d'Antoine DeGrâce et d'Angélique Haché. Luce est décédée en 1832 et Charles épousa en secondes noces à Petit-Rocher le 29 juin 1835 **Virginie Frenette**, fille de François Frenette et de Julie Poirier. Il hérita de la maison paternelle.

⁵² **The Gleaner**, le 24 avril 1838.

⁵³ Donat Robichaud, Extraits du greffe du comté de Gloucester, volume II, 1835-1838, p. 19.

⁵⁴ Greffe de Gloucester, volume 3, no 68, p. 79

⁵⁵ Notes historiques de la paroisse de Bathurst, **Le Courrier des Province Maritimes**, le 25 avril 1889.

⁵⁶ **Miramichi Gleaner**, le 2 mai 1846.

⁵⁷ Registre de Carleton.

MAISON DOUCET-HENNESSY

- 2 **Romain** – né le 31 octobre 1793⁵⁸ et décédé vers 1861. Il épousa à Bathurst le 7 janvier 1819 **Rose DeGrâce**, fille d'Antoine DeGrâce et d'Angélique Haché. Il s'établit à Petit-Rocher.
- 3 **Tranquil** – né le 10 octobre 1795⁵⁹, il épousa en premières noces à Bathurst le 7 janvier 1819 **Rebecca Comeau**, fille de François Comeau et d'Élisabeth Boudreau. Rebecca est décédée le 22 janvier 1825 à l'âge de 23 ans. Il épousa en secondes à Petit-Rocher le 9 mai 1826 **Rebecca Pitre**, fille de Michel Pitre et de Marguerite Boudreau. En 1861, il demeurait dans la maison paternelle avec sa nièce, Marie Doucet, épouse d'Hilarion Haché.
- 4 **Marie** – née le 12 janvier 1798 et baptisée le même jour de sa naissance par le missionnaire Louis-Joseph Desjardins. Son acte de baptême fut le premier à être inscrit dans les registres de la paroisse Sainte-Famille. Elle épousa le 11 février 1817 **Raphaël DeGrâce**, fils d'Antoine DeGrâce et d'Angélique Haché. Marie est décédée le 15 avril 1825 à l'âge de 27 ans.
- 5 **Marguerite** – née le 1^{er} décembre 1799 et décédée le 5 mai 1811 à l'âge de 11 ans.
- 6 **Dominique** – né le 4 août 1802.
- 7 **Joseph** – né le 7 septembre 1803, décédé jeune.
- 8 **Joseph** – maître charpentier, né le 6 septembre 1808 et décédé à Caraquet le 26 décembre 1877. Il épousa en premières noces à Bathurst le 12 avril 1831 **Sophie Comeau**, fille de Charles Comeau et de Marie-Osithe Bernard de Petit-Rocher. Elle est décédée vers 1856. Joseph épousa en secondes noces à Shippagan le 21 mai 1857 **Marguerite DeGrâce**, fille de Pierre DeGrâce et d'Adélaïde Robichaud de Shippagan.

CHARLES DOUCET fils

(1792-1853)

Fils aîné et héritier de Charles Doucet et de Marie Arsenault, Charles naquit le 17 janvier 1792. Il épousa à Bathurst en premières noces le 8 janvier 1816 Luce (aussi

⁵⁸ Registre de Carleton.

⁵⁹ Registre de Carleton.

MAISON DOUCET-HENNESSY

appelée Lucie) DeGrâce, fille d'Antoine DeGrâce et d'Angélique Haché. Charles Doucet et Antoine DeGrâce étaient voisins. Luce est décédée en 1832, seulement quelques mois après avoir donné naissance à des jumelles, dont seulement une a survécu. Sa fille unique, Marie, née le 18 décembre 1831, épousa à Bathurst le 8 janvier 1849 Hilarion Haché, fils de Joseph Haché et de Marguerite Pitre. Elle l'hérita de la maison paternelle. Charles Doucet épousa secondes noces à Petit-Rocher le 29 juin 1835 Virginie Frenette, fille de François Frenette et de Julie Poirier de Petit-Rocher.

Charles Doucet est décédé le 28 novembre 1853 et sa veuve, Virginie Frenette, épousa en seconde noces à Bathurst le 1^{er} novembre 1856 James Grant, fils de James Grant et d'Anne Thébault de Petit-Rocher. Elle renonça ainsi à ses droits à la succession et à l'héritage de son mari.⁶⁰ Elle alla probablement demeurer à Petit-Rocher avec son nouvel époux, James Grant, qui avait épousé en premières noces Marie-Déliima Derigier, fille de Madis Deriger et de Marie-Joseph Madran, et nièce du révérend Jean-Marie Madran, curé de Bathurst de 1835-1836. Virginie Frenette est décédée entre les années 1871 et 1881.

Une pierre tombale marque le lieu de sépulture de Charles Doucet et de sa première épouse dans l'ancien cimetière de la paroisse Sainte-Famille situé à l'arrière de l'église.

⁶⁰

Acte du 20 avril 1852 passé devant Henry Baldwin.



On peut y lire ce qui suit :

« IHS

Ici repose / le corps de / CHA^s. DOUCET / DÉCÉDÉ / le 28 Nov. 1853 /
agé de 62 ans. Ici repose / le corps de / LUCE DOUCET / DÉCÉDÉE/ le
12 mars 1831 / agée de 38 ans

Qu'ils reposent en paix. »

Le « é » est remplacé sur ce monument par un « i »

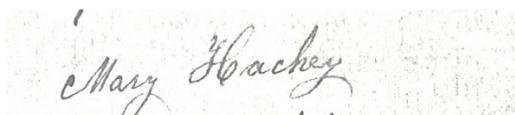
HILARION HACHÉ

“*HACHEY HOMESTEAD*”⁶¹

Le patrimoine familial de Charles Doucet fils passa à sa fille unique Marie Doucet qui avait épousé le 8 janvier 1849 Hilarion Haché, fils de Joseph Haché et de Marguerite Pitre du Village. Homme énergique et possédant de l'éducation, il sut bien administrer le domaine familial et en augmenta considérablement sa valeur. L'acte de transfert de la propriété au père William Varrily en 1910 fait mention à plusieurs reprises du domaine sous le nom de « Hachey Homestead ». C'est sous ce nom que devait alors être connue la propriété de madame McManus.

Hilarion fut nommé juge de paix en 1859, mais on ne trouve au greffe du comté aucuns actes qu'il aurait rédigés. Il devenait ainsi le deuxième Acadien à être nommé juge de paix pour le comté de Gloucester. Il prenait cependant régulièrement part aux délibérations aux sessions des juges de paix du comté.⁶²

Rien n'indique que la maison servit d'hôtel sous son règne, mais il l'agrandit certainement pour y ajouter un magasin. Il n'y avait que trois ans qu'il était marié lorsque son beau-père mourut en 1853. Âgé seulement de 28 ans, il dut prendre en main tous les affaires de la famille et en administrer la charge. Pendant plus de 40 ans, il géra habilement le domaine qu'il légua ensuite à sa fille Marie, mariée à Francis J. McManus.



Signature de Marie Doucet – Haché. Extrait de l'entente avec les enfants de Tranquil Doucet du 29 août 1900.

Hilarion Haché était fermier, juge de paix, industriel et marchand au Village de Bathurst. Il est décédé le 10 juin 1896 à l'âge de 71 ans après plusieurs mois de maladie.⁶³ À ses funérailles, la messe fut chantée par l'évêque du diocèse de Chatham,

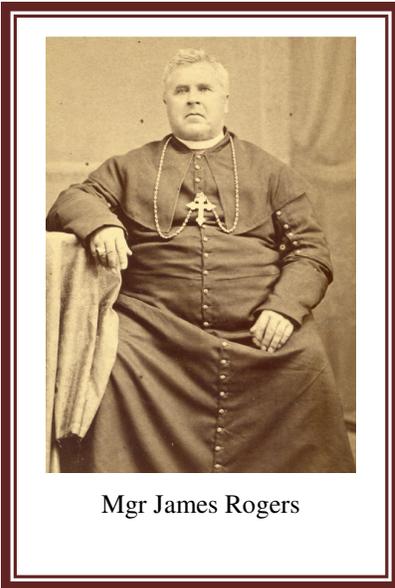
⁶¹ Appelé ainsi dans l'acte de vente de Madame McManus au père Varrily en 1910.

⁶² Marie-Claire Pitre, Hilarion Haché, marchand et juge de paix, 1825-1896, La Revue de la Société historique Nicolas-Denys, vol. XVIII, janvier-avril 1990, p. 67.

⁶³ CPM, le 18 juin 1896, p. 3, c. 1. La nécrologie est décevante, car on ne fait pas mention de sa famille.

MAISON DOUCET-HENNESSY

monseigneur James Rogers. Il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Sainte-Famille. Il demanda par testament que 100\$ soit versé au curé de la paroisse pour lui faire dire des messes après sa mort et le même montant après le décès de son épouse.



Il faut dire ici qu'Hilarion Haché n'était pas inconnu à Monseigneur Rogers. Ce dernier fut l'hôte de l'évêque alors qu'il assurait la cure de la paroisse Sainte-Famille et la construction du couvent de 1864 à 1866. Nul doute qu'il fut bien par accueilli et bien traité par la famille Haché. L'hospitalité était une tradition bien ancrée dans la famille.

« Il (Michael Meloy) desservit Bathurst jusqu'à l'automne de 1863. Il fut transféré au poste du Petit-Rocher, et Mgr Rogers, évêque de Chatham, le remplaça et exerça les fonctions de prêtre missionnaire durant une couple d'années...

C'est durant l'administration de Mgr Rogers à Bathurst que fut bâti le magnifique couvent qui couronne la belle colline du Village de Bathurst. Il fut commencé dans l'hiver de l'année 1864, et au printemps de la même année, on élevait la charpente de ce vaste bâtiment. Sous l'énergique direction du zélé apôtre, cette œuvre ne pouvait manquer de faire des progrès étonnants; aussi deux ans s'étaient écoulés que déjà Bathurst était fier de posséder une des plus belles maisons d'éducation des Provinces Maritimes. Pendant que cette maison était en voie de construction, les Sœurs de la Charité du Couvent d'Halifax, que Mgr Rogers avait fait venir à Bathurst dès l'année 1864, enseignèrent leurs classes dans la maison d'école dont nous avons déjà parlé. Le presbytère était devenu leur Couvent, et **l'évêque, qui était en même temps curé de Bathurst, résidait chez Monsieur Hilarion Haché, voisin de l'église.** »⁶⁴

Comme on peut le constater, la maison Doucet-Hennessy fut l'hôte de plusieurs évêques. L'épouse d'Hilarion Haché, Marie Doucet, est décédée le 29 juillet 1905 à l'âge

⁶⁴ Notes historiques de la paroisse de Bathurst, *Le Courrier des Provinces Maritimes*, le 25 avril 1889.

de 75 ans. Selon son certificat de décès, elle aurait souffert d'une maladie qui dura quelques années.⁶⁵

Hilarion Haché eut pendant plusieurs années un moulin à scie rotatif à un endroit nommé Red Pin près de la voie ferrée et de la route 360 qui relie Allardville à la route 430 (Chemin de la mine de Bathurst).⁶⁶ Ce lot (numéro 51) lui fut concédé par la province en 1884 et il le vendit en 1891 à Francis McManus. En 1885, il fit transporter le matériel de ce moulin dans une nouvelle bâtisse mesurant 30 par 80 pieds qu'il avait fait bâtir sur sa ferme au Village près de l'embouchure d'un ruisseau qui se jette dans le bassin. Ce moulin avait un engin à vapeur de 85 forces qui actionnait une large scie.⁶⁷ En 1890, Xavier Haché de Caraquet était ingénieur à ce moulin.⁶⁸ Pour approvisionner son moulin en bois de sciage, il achetait du gouvernement des permis pour la coupe de bois sur les terres de la Couronne. En 1893, il obtenait 3 ou 4 permis du gouvernement pour une période de 25 ans.⁶⁹ Selon le recensement de 1891, il avait 80 hommes à son emploi, probablement à son moulin, comme bucheron et sur sa ferme.

Hilarion fut victime à quelques reprises de voleurs. Au mois d'août 1891, des voleurs s'introduisent dans sa cours et volèrent toute la lignée de linges « d'une grande valeur » qui était à sécher dehors.⁷⁰ Le mois d'octobre suivant, un jeune homme se cacha dans son magasin et après qu'on eut fermé le commerce, il déroba « plusieurs piastres à 'pitons' qui se trouvaient dans le tiroir, un lot de couteaux et de bijouterie » et se sauva par la porte arrière du magasin.⁷¹ Tout comme d'autres entrepreneurs de la région, il devait payer, au moins en partie, le salaire de ses employés avec des jetons marqués à son nom et seulement encaissable à son magasin.

Une de ses filles, Louise, était religieuse dans la congrégation des religieuses Notre-Dame. Elle avait pris le nom de Sr Philippe. En 1891, elle demeurait à l'île du

⁶⁵ Note de l'abbé Varrily dans le certificat de décès : «Duration of illness – *A few years*».

⁶⁶ Informations de Monsieur Roger Guitard.

⁶⁷ CPM, le 10 septembre 1885. *The World*, Chatham, le 23 juin 1886, p. 3 c. 3.

⁶⁸ CPM, le 18 septembre 1890, p. 3, c. 3.

⁶⁹ CPM, le 7 septembre 1893, p. 2, c. 1.

⁷⁰ *L'Évangéline*, le 13 août 1891, p. 3, c. 2.

⁷¹ *L'Évangéline*, le 15 octobre 1891, p. 3, c. 3.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Prince-Édouard et ses deux sœurs, Marie et Thérèse allèrent la visiter.⁷² Elle est décédée à la maison mère de Montréal au mois de mai 1893.⁷³

La mère d'Hilarion Haché, Marguerite, Pitre est décédée à l'âge avancé de 91 ans, en 1886. Elle était la mère d'une famille de 13 enfants et au moment de son décès, elle comptait 98 petits-enfants et arrière-petits-enfants.⁷⁴

Selon la tradition recueillie par Madame Patrick Hennessy, se serait à l'époque de Madame McManus que le toit à pignon de la maison fut changé à un toit français, comme celui du presbytère de la paroisse construit par l'abbé Varrily en 1888.⁷⁵ Il est bien difficile de dire exactement en quelle année cela fut fait. Selon les illustrations trouvées jusqu'à présent, ce nouveau toit aurait été construit entre les années 1872 et 1900, ce qui correspondrait au témoignage de Madame Beatrice Hennessy.

Lors de son décès survenu le 10 juin 1896, la fortune d'Hilarion était évaluée à environ 7 000\$, dont 6 500\$ en propriété personnelle. Il avait fait son testament quelques mois auparavant, soit le 27 décembre 1895, faisant deux de ses gendres, Francis McManus et Samuel Melanson, ses exécuteurs testamentaires. Son testament fut enregistré au greffe du comté le 30 juillet 1896. Il léguait à sa fille Thérèse (madame Samuel Melanson) les rentes de quatre propriétés situées dans le village de Bathurst : celle de la veuve Abraham Grant, de la veuve James Meahan, du docteur John Meahan et de John S Hachey. Sa fille Hélène (Madame Terence McManus) avait déjà reçu sa part d'héritage. À sa fille Marie (Mme Francis McManus) qui demeurait avec lui, il lui léguait la rente de la propriété Ferguson, du moulin de Tétagouche, qui était alors en possession de Gavin Brown, et tout le reste de sa propriété foncière. À son gendre Francis McManus, il léguait toutes ses propriétés personnelles, la marchandise dans son magasin, la grange, le bois de construction à son moulin, son moulin rotatif avec l'engin et tous les gréments, ainsi que les billots dans le bois. Il lui léguait aussi son argent et les hypothèques qui lui étaient dues.

⁷² Donat Robichaud, *L'Évangéline raconte le Nord-Est*, le 20 août 1891, p. 2 c. 4.

⁷³ *L'Évangéline*, le 1^{er} juin 1893, p. 3, c. 5.

⁷⁴ CPM - 1886

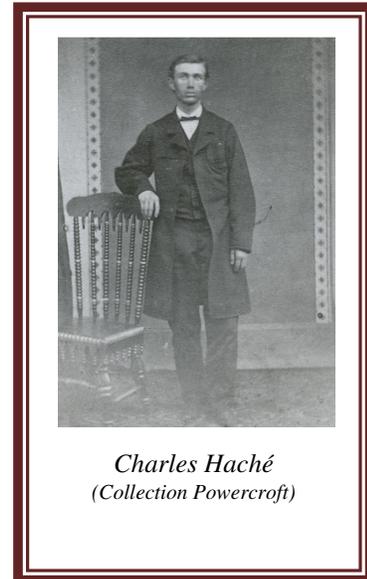
⁷⁵ Voir la photo du presbytère à la page 43.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Il est possible qu'il y ait eu quelques difficultés ou mésententes dans la famille avec l'exécution du testament. Un des exécuteurs, Francis McManus mourut subitement en 1897. Samuel Melanson était devenu l'unique exécuteur, mais il est possible que Madame McManus contesta son autorité. En 1901, Samuel Melanson demeurait toujours à Bathurst, mais il n'y était plus en 1911. Dans sa demande à la cour de succession en 1902, Madame McManus affirma que son mari était l'unique exécuteur du testament de son père, Hilarion Haché.⁷⁶ Elle devient l'unique propriétaire de la maison, mais elle devait garder sa mère et en prendre soin jusqu'au décès de celle-ci, survenu en 1905.

ENFANTS D'HILARION HACHÉ ET DE MARIE DOUCET :

- 1 **CHARLES** – né le 22 mai 1850. Il aurait étudié au séminaire dans le but de devenir prêtre, mais son décès survenu prématurément en 1870 mis fin à ce projet.
- 2 **LUCIE** – née le 27 mai 1852. Lors du recensement de 1881, elle demeurait chez son père.
- 3 **MARIE** « Margaret » – née le 13 août 1855, décédée le 26 septembre 1920, épousa à Bathurst (Sainte-Famille) le 19 novembre 1876 Francis McManus, fils de Terence et de Thirza Brownell de Memramcook. ,
- 4 **LOUISE**, née le 18 mai 1857. Religieuse de la Congrégation Notre-Dame, dont entra comme Postulante le 12 janvier 1885. Elle enseigna à Sherbrooke, à Saint-Jean (Québec) et à Charlottown (IPÉ). Elle est décédée de la tuberculose à la maison mère à Montréal 1^{er} mai 1893. Elle était âgée de près de 36 ans.⁷⁷
- 5 **ÉLISABETH**, née le 5 avril 1859, elle est décédée le 19 novembre 1891 «après une longue maladie». Elle était âgée de 32 ans.⁷⁸



⁷⁶ Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, Mgr Donat Robichaud, recherches historiques et généalogiques. Successions (Probate Records) pour le comté de Gloucester, microfilm F10784.

⁷⁷ Thérèse Burke Lafond, **Une famille pionnière de Bathurst-Ouest, N.-B.**

⁷⁸ **L'Évangéline**, le 10 décembre 1891, p. 3, c. 6.

- 6 **HÉLÈNE**, née vers 1862 ; épousa à Bathurst (Sainte-famille) le 6 juin 1883 Terence McManus de Memramcook. Au mois d'août 1891, alors qu'ils voyaient dans le train pour se rendre à Crookston (Minnesota, ÉU), deux de leurs enfants moururent de la grippe.⁷⁹ Ils demeuraient à Bakersfield, Californie en 1920.
- 7 **HILARION**, né en 1863, décédé de la tuberculose le 26 janvier 1884 à l'âge de 20 ans et 9 mois.⁸⁰
- 8 **JOSEPH**, né le 29 mai 1865, décédé le 8 juillet 1871 – 6 ans.
- 9 **THÉRÈSE** (aussi Theresa), née le 24 avril 1870 ; mariée à Bathurst (Sainte-Famille) le 8 septembre 1892 à Samuel J. Melanson, marchand et maître de poste, fils de Joseph Melanson et de Lucie Haché. Ils émigrèrent à Duluth (Minnesota, ÉU) après 1901. Ils adoptèrent une fille, Berthilde, née vers 1895 qui demeurait avec eux en 1901.
- 10 **Joséphine**, née le 11 février 1873.

⁷⁹ Donat Robichaud, *L'Évangéline raconte le Nord-Est*, le 13 août 1891, p. 3, c. 2.

⁸⁰ *Le Moniteur Acadien*, le 31 janvier 1884, page 3.

FRANCIS McMANUS



Francis James McManus était le fils de Terence McManus et de Thirza Brownell de Memramcook. Il est né le 11 janvier 1844, et il épousa à l'église Saint-Famille le 19 novembre 1876 Marie Haché, fille d'Hilarion et de Marie Doucet. Instituteur, marchand et politicien.

Il fréquenta le Collège Saint-Joseph de Memramcook, le collège Saint Dunstan de Charlottetown et le Grand Séminaire de Montréal. Il étudia en même temps que l'abbé William Varrily au Grand Séminaire et les deux, qui était du même âge, et ils devinrent de grands amis.

Francis n'était pas le premier McManus à Bathurst. Le 23 juin 1846, un Charles McManus⁸¹ signait comme témoin dans un acte des exécuteurs testamentaires de Charles Doucet concernant l'évêque du diocèse du Nouveau-Brunswick, monseigneur William Dollard. Il y avait également un nommé Christopher McManus (1807-1869) arpenteur

⁸¹ Greffe du comté de Gloucester, vol. 4, no 333, p. 354

qui vint s'établir à Bathurst vers 1830 et qui y est décédé le 9 août 1869. Ce dernier était célibataire et natif de Dublin en Irlande.

Il vint enseigner à Bathurst en 1864, puis au Collège St Michael de Chatham.⁸² Lors du recensement de 1871, Francis enseignait à l'école du village de Bathurst, voisin de l'église paroissiale et du marchand Hilarion Haché. Il pensionna chez ce dernier où sa future épouse, Marie Haché, travaillait comme commis au magasin de son père. Ils se marièrent à l'église Sainte-Famille le 19 novembre 1876.

Francis McManus avait la réputation d'être un homme intègre et érudit. Il fut élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1878 et en 1882, mais fut battu aux élections de 1886 et ne se représenta pas aux élections de 1890. En 1891, il fut nommé au Conseil législatif de la province. Le Conseil législatif fut aboli l'année suivante, il accepta le poste de registraire au greffe du comté de Gloucester à Bathurst, un emploi qu'il occupa jusqu'à son décès, survenu subitement le 12 septembre 1897.

Le sénateur Onésiphore Turgeon parle avec éloquence de Francis McManus en ces termes :

En 1896, « le jour fixé, je me rendais à la convention libérale tenue à Caraquet. Il y avait bien deux autres aspirants devant la convention. Il y avait l'Hon. F. J. McManus, qui avait représenté le comté à la Législature, puis au Conseil législatif sous l'administration de l'Hon. A. G. Blair jusqu'à l'extinction de ce Conseil une couple d'années auparavant. C'était un homme respecté de tout le monde et surtout du clergé. Il parlait français aussi bien que l'anglais. Il avait épousé la fille de M. Hilarion Haché, le premier Acadien que j'avais connu à Bathurst, un des Acadiens les plus influents du comté. Il avait été un représentant fidèle et dévoué du comté. C'est bien lui que je redoutais le plus. M. McManus avait reçu une haute éducation et parlait avec force et éloquence. »⁸³

Il défendit activement les droits des catholiques dans la querelle scolaire des années 1890 à Bathurst. La commission scolaire du village de Bathurst était alors composée de trois conseillers, deux catholiques et un protestant. Lors de la réunion

⁸² CPM – le 16 septembre 1897, p. 2, c. 2

⁸³ Onésiphore Turgeon, *Un tribut à la race acadienne*, p. 65.

annuelle, les Orangistes proposèrent Joseph Kent contre McManus, mais c'est ce dernier qui fut réélu.⁸⁴

Francis McManus était actif dans plusieurs associations de Bathurst. En 1888, il fut un des organisateurs d'une Société d'agriculture dont il fut le premier secrétaire. En 1892, il était secrétaire financier de la Société de Tempérance qui avait été fondé au Village en 1875.⁸⁵

Il était très estimé des Acadiens. En 1889, un lecteur (il signe du pseudonyme « Pistolet ») du journal **L'Évangéline** le voyait très bien comme successeur de Kennedy Burns au Senat. Il le décrivit comme un « frère populaire parmi les Acadiens, un homme très instruit, noble, honnête, juste, sympathique et qui a à cœur la cause de notre jeune peuple. Il a été notre représentant autrefois, et il a élevé la voix plus d'une fois en chambre pour défendre nos droits. »⁸⁶

Francis McManus mourut subitement d'une crise cardiaque à Bathurst le 12 septembre 1897. Il était âgé de 54 ans et 11 mois seulement. Ce décès fut une dure épreuve pour son épouse qui avait perdu l'année précédente son père, Hilarion Haché. Elle restait avec sept enfants, dont le plus jeune, Wilfred, avait moins de 2 ans. Tout indique que Francis McManus mourut sans testament, ce qui compliqua sa succession.

Le règne de Francis McManus fut concourant à celui de son beau-père, Hilarion Haché.

Madame McManus restait seule pour administrer la succession de son père et de son mari. Elle soigna sa mère Marie Doucet-Haché qui fut malade pendant quelques années avant son décès survenue le 29 juillet 1905.⁸⁷ En 1907, ses plus jeunes enfants ayant atteint l'âge de la majorité (21 ans), elle décida de partir de la ferme incluant la maison. Au mois d'avril elle vendit plusieurs livres de la bibliothèque familiale au père William Varrily. Ce dernier était un ami de longue date de la famille Haché et McManus. À la fin du mois d'avril, il conclut une entente verbale avec madame McManus pour

⁸⁴ CPM – le 15 octobre 1896, p. 3, c. 3.

⁸⁵ CPM – le 14 janvier 1892, p. 3, c. 3.

⁸⁶ Donat Robichaud, **L'Évangéline raconte le Nord-Est**, le 27 février 1889.

⁸⁷ Information de l'abbé William Varrily fournit dans le certificat de décès.

MAISON DOUCET-HENNESSY

l'achat de sa ferme au montant de 4 500\$.⁸⁸ Elle avait pris la décision d'aller rejoindre ses deux sœurs (Hélène et Thérèse) qui demeuraient avec leur famille à Duluth au Minnesota. Le 2 mai suivant, elle quittait la maison avec ses deux enfants, Wilfred et Loretta, pour aller habiter au presbytère, en attendant de prendre le train pour se rendre à Duluth le 14 mai suivant.⁸⁹ C'est également le 14 juin 1907 que l'acte de vente de la maison à Mgr Varrily a été signé (Voir annexe 11). Ce départ pour Duluth correspond à peu près en même temps, que son fils Thomas, qui travaillait comme commis (« cassier ») à la Banque de Montréal à Bathurst, fut transféré à la succursale de la banque à Saint-Jean.⁹⁰ Ainsi se terminait la dynastie de la famille Doucet sur la propriété de la maison de Charles Doucet et du lot 12.

Pendant le séjours de madame McManus à Duluth, elle demeura au 325 ouest de la 4^e Rue. Avant son départ, elle donna pouvoir à Mgr Varrily de vendre certains articles de la maison et de voir à percevoir les rentes qui lui serait dues sur ses propriétés à Bathurst.⁹¹ On ne sait pas exactement combien de Madame McManus demeura avec ses enfants (Wilfred et Loretta) à Duluth. Ce que l'on sait pour certain, c'est qu'elle était de retour à Bathurst le 6 août 1910, alors que Mgr Varrily fit refaire l'acte de vente par le juge de paix Patrick J. Power afin d'éliminer tout doutes possibles concernant la légalité de la vente de la propriété. Sa signature au bas du document nous confirme sa présence à Bathurst à ce moment là.⁹²

Selon le recensement de 1911, madame McManus demeurait à Bathurst avec ses deux plus jeunes enfants, Lorette et Wilfred, et elle vivait de ses rentes (« *income* »). Elle n'habitait plus l'ancienne maison et déménagea probablement dans une maison qui lui appartenait, plus petite et plus facile à entretenir dans les environs de son ancienne résidence. Elle est décédée à Bathurst de la tuberculose le 26 septembre 1920 à l'âge de 64 ans. Elle demeurait alors avec son fils Wilfred. Tous ses enfants à l'exception de Wilfred n'habitaient plus Bathurst ou la région en 1920. Comme tous ses enfants avaient

⁸⁸ Journal de William Varrily, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, microfilm F11042. La majorité des informations concernant la vente de la propriété proviennent de cette source.

⁸⁹ Journal Varrily, entrée du 14 mai 1907 : « Mrs McManus & her children leave for Duluth Min. by tonight express. » Aussi **L'Évangéline** du 18 avril 1907 qui note que « Mme J. F. McManus part pour Duluth Min. où demeurent deux de ses sœurs ».

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Journal Varrily. Le 8 novembre 1907 : « I sold for Mrs McManus to Felix Bertin a fur robe @ 43.00 & a stove @ 2.00 ».

⁹² Voir Annexe 12.

MAISON DOUCET-HENNESSY

reçu une bonne éducation, il serait possible d'espérer qu'un jour l'on puisse retrouver de la correspondance de Madame McManus ou de ses enfants.

ENFANTS de Francis McManus et de Marie Haché:

- 1 **Charles** Edward, avocat et notaire, né le 28 décembre 1877 et il épousa à Bathurst le 3 octobre 1899 **Mary Mullins**, fille de John Mullins et de Jane White. Il étudia au collège de Memramcook. Il est décédé à Toronto le 30 décembre 1948. Il demeurait à Ottawa en 1920.
- 2 **Mary Louise**, née le 6 novembre 1879, décédée bébé.
- 3 **Terrence** Hilarion, né le 24 août 1881.
- 4 **Thomas** Deo Gratias, né le 17 novembre 1883. Il était cassier à la Banque de Montréal et fut transféré à Saint-Jean Nouveau-Brunswick en 1907. Il demeurait à New York en 1920.
- 5 **Francis** Joseph, né le 12 novembre 1885.
- 6 **Edmond** Stanislas, né le 10 novembre 1887. Il s'enrôla dans l'armée au mois d'août 1915 et fut blessé au combat. Il est décédé le 9 décembre 1953 à l'hôpital Deer Lodge de Winnipeg.
- 7 **Mary Elizabeth Christine**, née le 18 juin 1889, décédée 12 janvier 1890.
- 8 **William Peter**, né le 19 mai 1892, décédé le 9 avril 1894.
- 9 **Lorette**, née le 2 mars 1894. Religieuse. En religions, Sr Ida. New Haven, Conn.
- 10 **Wilfred**, né le 2 mars 1896. Je n'ai pas pu trouver d'acte de mariage ou de décès de ce dernier.



Famille de Francis McManus – circa 1887

Assis g. à d. : Terence et Charles

Debout : Marie Haché, Thomas, Francis McManus qui tient Joseph dans ses bras.

Collection Fidèle Thériault

Photo originale au Musée acadien de Caraquet.

LE RÉVÉREND WILLIAM VARRILY



*Le révérend William Varrily- 1905
(Collection Powercraft)*

L'abbé William Varrily est issue du mariage de Michael Varrily et de Catherine McManus.⁹³ Nous avons aucune preuve qu'il existait un lien de parenté avec la famille de Francis McManus, mais il est fort possible que ce soit le cas. Monsieur Joseph McDonald affirme que la famille de son épouse, petite fille de Mary Varrily, allait visiter à l'occasion les McManus à Memramcook.⁹⁴

William Varrily est né à Milltown dans le comté de Galway en Irlande le 6 avril 1844.⁹⁵ Il fit ses études au Collège St Jarleth à Tuam, et émigra à Chatham (Nouveau-Brunswick) en 1863 où il enseigna au Collège

St Michael's Academy pendant deux années. Ses parents allèrent s'établir à Brookfield au Massachussetts où ils sont tous deux décédés.⁹⁶ Son père, Michael Varrily, est décédé le 22 avril 1903 à l'âge vénérable de 96 ans. Il était le fils de Mark Varrily et d'Honora Makie.

William Varrily étudia au Grand Séminaire de Montréal où il fut ordonné à la cathédrale le 21 juin 1868 en même temps que les abbés Joseph Babineau et John Carter. Il fut vicaire à Newcastle de 1868-1869, ensuite curé de Chatham de 1870 à 1874, de Saint-Léonard de 1874 à 1875 et encore de Chatham de 1875 à 1876. Il fut nommé curé de la paroisse Sainte-Famille à Bathurst en 1877 et y demeura jusqu'en 1919, dirigeant ainsi pendant 41 ans les destinées religieuses de cette paroisse. Il fut élevé au rang de

⁹³ Notes biographique de Charles Picot et confirmé par M. Joseph MacDonald dont l'épouse est une parente de Mary Ann Varrily.

⁹⁴ Rencontre avec Monsieur Joseph McDonald, 92 ans, le 1^{er} mai 2013.

⁹⁵ Selon sa nécrologie dans **L'Évangéline** du 11 octobre 1928, il serait né à Cong dans le comté de Mayo en Irlande.

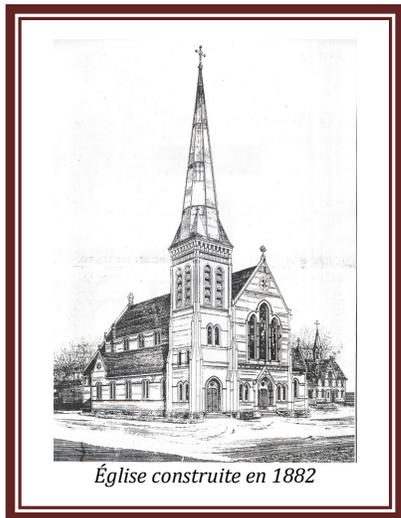
⁹⁶ Mme Patricia Hennessy.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Prélat domestique par le Pape Pie X le 26 mars 1905. En 1909, « il fut un des quatre théologiens du délégué papal au Concile plénier de Québec.»⁹⁷

Il fut nommé chancelier du diocèse avec résidence à Chatham en 1919. Le père Wallace le remplaça à la cure de la paroisse Sainte-Famille. Mgr Varrily est décédé à l'Hôtel-Dieu le 7 octobre 1928 à l'âge de 84 ans et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Sainte-Famille à Bathurst.

On croit également qu'il aurait fréquenté le Grand Séminaire de Montréal en même temps que Francis McManus, qui épousa en 1876 Marie Haché, fille d'Hilarion Haché de Bathurst et voisin de Mgr Varrily. Il fit construire un nouveau presbytère en 1888. Celui-ci fut détruit dans un incendie au mois de décembre 1944.



Le père Varrily fit venir à Bathurst sa jeune sœur, Mary Ann. En 1881, elle était âgée de 18 ans et étudiante, tout probablement au Couvent. Elle demeurait alors avec son frère au presbytère. Elle épousa à Bathurst le 2 juillet 1884 James Power, fils de John et d'Elizabeth Lordon. Elle est décédée à Nord Tetagouche le 3 octobre 1925. Il avait également un frère du nom de John (1858-1913), lui aussi prêtre, qui fut curé dans le diocèse d'Ogdensburg de l'état de New York. Ce dernier vint visiter son frère et sa sœur à Bathurst en 1891, et servit de parrain à sa nièce, Catherine Emilia, fille de James Power et de Mary Ann Varrily, baptisée le 25 septembre 1891. Celle-ci se fit religieuse de la communauté des Hospitalières Saint-Joseph et prit le nom en religion de Sœur Varrily. Elle est décédée à New London, Wisconsin, le 26 janvier 1940.

L'abbé Varrily avait également un cousin qui était prêtre, le père Patrick W. Dixon (1846-1928), né dans la paroisse de Dunmore, comté de Galway en Irlande. Il fut curé de Newcastle de 1871 à 1928.

⁹⁷ L'Évangéline, le 11 octobre 1928, p. 1.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Monseigneur Varrily célébra quelques mois avant son décès son 60^{ième} anniversaire de prêtrise. Sur ce, il fut pendant 41 ans curé de la paroisse Sainte-Famille et la marqua profondément. Quelques années après son arrivé à Bathurst, soit le 10 août 1880, un malheureux incendie détruisit l'église. Il fallut reconstruire en toute hâte. Le 1^{er} novembre 1880, on bénissait la pierre angulaire d'une église de 111 pieds de longueur par 61 pieds de largeur avec une sacristie de 33 pieds de longueur par 24 pieds de largeur. Le 30 avril 1882, Mgr Rogers célébrait la première dans l'église. Elle fut démolie en 1960 pour faire place à l'église actuelle.



Presbytère de la paroisse Sainte-Famille construit par le père William Varrily en 1888.⁹⁸ Il fut détruit dans un incendie en 1946. À remarquer que la forme du toit est semblable à celle de la maison Doucet-Hennessy.

Le 14 mai 1907, Mgr Varrily achetait de Mme Marie McManus, née Haché et veuve de Francis McManus la maison et la propriété de cette dernière pour la somme de 4 500\$. Il avait d'abord conclut un entente avec son confrère, l'abbé O'Leary, curé de la paroisse Sacré-Cœur de la ville de Bathurst. Ce dernier changea probablement d'idée, car

⁹⁸

Photo d'Alyre C Cormier

MAISON DOUCET-HENNESSY

Mgr Varrily acheta la propriété en son nom seulement. Il n'avait cependant tout l'argent nécessaire et conclut un arrangement avec madame McManus. Il lui fit un chèque de 2 500\$ à l'achat et un hypothèque de 2 000\$, payable en 2 ans avec un intérêt de 4%.⁹⁹ Comme il ne possédait pas tout l'argent comptant pour faire cet achat, il emprunta de 700\$ dans le compte de la paroisse Saint-Famille.¹⁰⁰

Selon toutes évidences, il n'habita pas la maison. Cependant, il veillait sur la propriété qui comprenait un verger de pommes et de prunes qu'il faisait cueillir pour son usage. Dans son journal personnel du 25 septembre 1907 on trouve la mention suivante : « *I got apples piked in the McManus garden & caught 2 boys there stealing plums.* » Deux jours plus tard il nota : « *I got black plums picked in the McManus garden* ». ce sont des arbres fruitiers qui pourraient faire encore des environs de la maison.

Le 19 octobre 1907, Varrily louait la « ferme McManus » pour cinq ans à 300\$ par année avec l'option d'achat.¹⁰¹ On ne connaît pas le nom de la personne qui loua la propriété. En 1911, l'abbé Varrily embaucha deux hommes de Caraquet, Lévis Lanteigne et Bernard Albert, pour travailler à la ferme.¹⁰² Selon le témoignage de madame Hennessy (Beatrice Moran), elle aurait habitée la maison McManus en 1912, ce qui correspond à la fin du bail de location de 5 ans faite en 1907. Beatrice Moran, institutrice, avait épousé au mois d'août 1911 Patrick Hennessy. L'abbé Varrily vendit cependant plusieurs lots séparément, entre autres au gouvernement, et à Claude Mersereau, fondateur du journal **The Northern Light**.

Le 12 juin 1916, il vendait à Manus Kane la maison et la plus grande partie de la propriété pour la somme de 5 000\$.¹⁰³ Patrick Hennesey n'était pas inclus dans l'acte de vente. On peut conclure que Mgr Varrily fit une bonne affaire dans cette transaction immobilière.

Micheal Varrily, père de Mgr Varrily, était le fils de Mark Varrily et de Honora Makie. Il naquit vers 1807 et il est décédé à North Brookfield (Massachusetts) le 22 avril

⁹⁹ Journal Varrily. Entrées du 30 avril 1907 et du 7 mai 1907

¹⁰⁰ Journal Varrily, Le 7 mai 1907. « I took \$700 of Church fund for above payment ».

¹⁰¹ Journal Varrily. Le 19 octobre 1907.

¹⁰² Journal Varrily. Le 29 avril 1911.

¹⁰³ Voir Annexe 13.

MAISON DOUCET-HENNESSY

1903 à l'âge vénérable de 96 ans. Il épousa Catherine McManus, décédée le 19 juillet 1899.

Enfants de Wiliam Varrily et de Catherine McManus :

- 1 **William** Varrily, né à Milltown (Gallway Irlande) le 6 avril 1844, ordonné prêtre à Montréal le 21 juin 1868, décédé à Chatham le 7 octobre 1928 et inhumé à Bathurst.
- 2 **Martin**, décédé à Tennessee le 26 avril 1881.
- 3 **John**, prêtre, né vers 1858, décédé en 1913.
- 4 **Mary Ann**, née vers 1863, décédée en 1925, mariée à James Power.

Il est très probable que la famille comprenait d'autres enfants dont nous ne connaissons pas les noms.

MANUS KANE

C'est Manus Kane qui devient propriétaire de la maison ancestrale des Doucet après l'abbé Varrily. Il naquit à Bathurst le 25 août 1876 du mariage de Roger Kane et d'Ann dite Nancy Fraser. Son père était natif du comté de Kerry en Irlande et sa mère (d'origine écossaise) était de la paroisse Sainte-Thérèse de Robertville. Au recensement de Bathurst en 1911, Manus Kane demeurait avec sa mère, et sa nièce, Beatrice Moran, demeurait chez lui. Cette dernière était institutrice.

Le 12 juin 1916, Manus Kane achetait de William Varrily l'ancienne propriété de Francis McManus. Célibataire, il demanda à sa nièce Beatrice Moran, qui avait épousé Patrick Hennessy en 1911, d'habiter chez lui. Selon le témoignage de cette dernière, c'est en 1912 qu'elle vint habiter la maison Doucet-Hennessy. Monsieur Kane l'aurait donc louée de l'abbé Varrily de 1912 à 1916. À son décès, Manus Kane légua la propriété avec la maison à sa nièce Beatrice Moran, épouse de Patrick Hennessy.

Au début de l'année 1914, une entente était déjà faite pour l'achat de la « Ferme McManus » par la famille Kane. Beatrice Moran était la petite-fille de Roger Kane et de Nancy Fraser de Nord Tetagouche, même localité où habitait la sœur de l'abbé Varrily, madame James Power. Le 2 février 1914, l'abbé Varrily recevait de Mary R. Kane, tante

MAISON DOUCET-HENNESSY

de Beatrice Moran et sœur de Manus Kane un chèque au montant de 1 400\$ consistant ainsi à un premier paiement pour la portion ferme McManus située entre la voie ferrée et le chemin public (route No 11). Cette somme était en faveur de Patrick Hennessy et de son frère Manus Kane.¹⁰⁴ Le 5 août 1915, elle envoyait à l'abbé Varrily un autre chèque de 300\$, ce qui faisait en tout 1 700\$. Au cours des mois de mars à juin 1915, Manus Kane donna à Mgr Varrily la somme de 1 600\$ pour l'achat de la propriété de McManus. Donc, au mois d'août 1915, la somme de 3 300\$ avait été versé pour l'achat de la ferme McManus par la famille Kane. Le reste du paiement, soit 1 700\$ fut probablement fait dans l'année qui suivit, soit avant le 12 juin 1916, date de la signature de l'acte de vente.

Mary Kane, sœur de Manus Kane serait née vers 1862, car selon le recensement de 1881 elle avait alors 19 ans. Comme elle ne figure pas au recensement de 1891, il est donc possible qu'elle était déjà partie pour la Californie au cours de cette période. Selon la tradition familiale, Manus Kane aurait lui aussi travaillé aux États-Unis pendant sa jeunesse, et utilisé ses économies pour l'achat de la «ferme McManus».

Manus Kane est décédé à Bathurst le 29 avril 1933 à l'âge de 56 ans et six mois.



Manus Kane et Lucy Hennessy à l'arrière de la maison. Circa 1920

(Courtoisie de Patricia Hennessy)

¹⁰⁴

Journal Varrily. Le 2 février 1914. «Mary R. Kane of Palo Alto Cal. USA... in favor of P. Hennessy & M. Kane».

MAISON DOUCET-HENNESSY

PATRICK HENNESSY

Patrick Hennessy est né le 8 janvier 1884 du mariage de William Hennessy et de Mary Vickars de Blackville dans le comté de Northumberland. Il épousa à Blissfield le 30 août 1911 Beatrice Moran, institutrice, fille de Thomas Moran et de Catherine (Katie) Kane. Cette dernière était la fille de Roger Kane (Cain) et de Nancy Fraser de la région de Bathurst. À noter qu'en 1911, une « Catherine Moran », âgée de 67 ans et célibataire était domestique pour le Père Henry O'Leary de la paroisse Sacré-Cœur de Bathurst. Cependant, nous n'avons pu établir aucun lien de parenté avec Beatrice Moran.

D'après un document conservé dans les archives de la famille Hennessy, Patrick Hennessy s'était intéressé très tôt à l'achat de la ferme McManus, soit après son mariage avec Beatrice Moran. Il s'en informa auprès de l'abbé William Varrily et le 20 septembre 1911, ce dernier lui faisait part qu'il était prêt à lui céder la propriété, moins 10 à 12 acres de terre compris entre le chemin de fer et le chemin public, pour la somme de 7 000 \$. Il demandait 4 000\$ comptant et la balance remboursable en 3 ans avec un intérêt de 5%. Cependant, s'il voulait seulement acheter le haut du lot, c'est-à-dire la partie ouest de l'autre côté du chemin de fer, comprenant environ 160 acres, dont 60 à 70 étaient cultivables avec une grange neuve, il voulait 3 000 \$, dont 2 000 \$ et la balance payable en deux ans avec un intérêt de 5%.

Tout nous porte à croire que Monsieur Hennessy n'avait pas les moyens financiers pour faire un tel achat. Il est probable que Madame Hennessy (Beatrice) demanda à son oncle Manus et à sa tante Mary Kane de financer l'achat de la propriété, ce qui sera fait au nom de Manus Kane seul en 1916.

Patrick Hennessy était cuisinier dans les camps de bûcherons. À la fin de l'année 1940, il s'enrôla dans l'armée canadienne dans le régiment «Forestry» et servit au camp d'armée dans la région de Beaulieu en Écosse comme cuisinier. Si l'on fait exception de son service militaire, il fut à l'emploi de la compagnie Consolidated Bathurst de 1912 jusqu'à sa retraite vers 1958. Il aimait beaucoup la pêche, et ce sera un de ses principaux passe-temps après sa retraite.

Patrick Hennessy est décédé à Bathurst le 14 janvier 1970 à l'âge de 86 ans.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Il y avait au début des années 1900 un médecin du nom de John McManus qui demeurait à Blackville, le même village que Patrick Hennessy. Je n'ai rien trouvé jusqu'à présent indiquant qu'il était un proche parent de Francis McManus de Bathurst. John McManus est né à Bath (Ontario) le 6 mai 1867 du mariage de Patrick McManus et de Johanna Cantwell. Il émigra à New York en 1920 où il est décédé le 21 juin 1938. Son père était natif d'Irlande, et sa mère de New York.

Mme Beatrice Hennessy, est née à Blissfield le 24 novembre 1889 et elle est décédée à Bathurst le 22 février 1985.

Enfants de Patrick Hennessy et Beatrice Moran :

- 1 **William** Thomas Manus John, né le 23 juin 1912, décédé le 25 mars 1932. Célibataire.
- 2 **Roger** Francis, né le 14 juin 1915, décédé à Coquitlam BC le 4 février 1988. Il s'enrôla dans l'aviation canadienne au mois d'avril 1941 en tant que technicien en communication radio. Il épousa le 30 juillet 1940 Eileen O'Toole, fille de Thomas et de Georgina Quinn de Rogersville. Artiste graphique.
- 3 **Lucy** Catherine, née 29 juin 1917 ; mariée à Bathurst le 24 août 1942 Sydney Jarret, fils de William et d'Alice Sydney.
- 4 **Mary Patricia Anne «Anne»**, née le 24 février 1919, épousa le 1^{er} juin 1946 Henrik Wesenberg, norvégien. Oslo Norvège.
- 5 **Dorothy Angela**, née le 23 octobre 1920, décédée le 18 août 1921.
- 6 **James Alexander**, né 12 avril 1922, décédé le 5 décembre 2006. Il s'enrôla dans l'aviation canadienne en 1942 et servi en Belgique et en Hollande. Il fut démobilisé en 1946 et travailla pour la compagnie de la Bathurst Power and Paper. Il épousa à Montréal le 7 novembre 1943 Frances Garrett
- 7 **Bruno**, né le 18 décembre 1924, décédé le 31 juillet 2004 ; marié à Bathurst le 8 juin 1957 Stella Thibodeau, fille de Nicolas et de Joséphine

MAISON DOUCET-HENNESSY

Chenard¹⁰⁵. Il s' enrôla aussi dans l' armée canadienne pendant la deuxième Guerre Mondiale et travailla ensuite à la Bathurst Power and Paper.

8 **Bernard William Varrily**, né le 13 juillet 1927, décédé le 12 décembre 1929.

9 **Robert**, médecin de famille avec spécialité en allergie, né le 29 septembre 1930 ; épousa à Bathurst le 4 juin 1955 Thérèse Comeau, fille de Charles et de Marguerite Melanson.

¹⁰⁵ Fille de Joseph Chenard et d' Ursule Boudreau de Caraquet.



Patrick Hennessy et son épouse Beatrice Moran – 1961 (Courtoisie de Melynda Jarrett)

CONCLUSION

La maison Doucet-Hennessy a une longue histoire et un patrimoine très important pour Bathurst et toute la région en général. C'est l'histoire de pionniers acadiens venus s'établir à la Baie des Chaleurs après avoir connu la persécution au cours des années 1755. Ils trouvèrent dans le bassin de Nipisiguit (Bathurst) un havre de paix pour s'établir et trouver toute quiétude voulue pour élever leurs familles.

Le premier siècle de l'histoire de la maison Doucet-Hennessy est dominé par la famille Doucet-Haché, deux familles acadiennes dont les descendants sont très nombreux. La seconde moitié du dix-neuvième siècle fut marquée par l'union d'une famille acadienne avec une famille irlandaise, Haché-McManus. Le deuxième siècle, de 1900 à nos jours fut marqué par les familles irlandaises, McManus, Varrily et Hennessy. La famille Hennessy a toujours été fière de conserver la tradition que cette propriété était l'œuvre première de la famille Doucet et elle a tout fait pour bien conserver ce patrimoine. C'est un bel exemple de fraternité entre ces deux peuples qui ont persévéré dans la préservation de leur culture et de leur patrimoine malgré les persécutions.

La maison a subi plusieurs modifications au cours de sa longue histoire. Notant entre autres le changement du toit à pignon à celui du toit mansarde ou français; elle fut levée d'environ deux pieds, ajoutant à sa fondation de pierres, une autre de briques d'environ deux pieds. Il y eut également une véranda située au côté sud de la maison avec vue sur le bassin. On pouvait ainsi jouir du soleil pendant les longues journées d'été.

La maison Doucet-Hennessy est un patrimoine pour la région au niveau sociale, politique, religieux et économique. Elle fut habitée par un membre de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif de la province du Nouveau-Brunswick, l'honorable Francis J. McManus, par un marchand et commerçant très influent, Hilarion Haché/Hachey, et par des missionnaires et Monseigneur William Varrily en fut propriétaire pendant plusieurs années. La maison représente ainsi un patrimoine important qui a avantage d'être connu.



Il est à espérer que l'on découvrira un jour, chez les descendants d'Hilarion Haché et de Francis McManus, des documents, comme de la correspondance et des photos pour compléter cette recherche au niveau historique. Plusieurs membres de ces familles se sont établis ailleurs au Canada et aux États-Unies, surtout dans l'état du Missouri. Avec les moyens de communication via l'internet, toutes les espoirs sont permis. Cette recherche avait ses limites, malgré les nombreux documents retrouvés dont plusieurs sont reproduits en annexe.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 1

Lettre de l'arpenteur général de la province, George Sproule -1806.

“TO THE HONORABLE GABRIEL G. LUDLOW, ESQUIRE, PRESEIDENT OF HIS MAJESTY COUNCIL &c &c, &c.

Pierre Doucet junior for himself and 23 others Inhabitans at Nipisiquit in the Bay of Chaleur

Most humbly states,

That they and their ancestors have been settled several years at Nipisiquit and have made large improvements. That in the year 1787 a tract of about 3500 acres of land was laid out for them by the late Mr. Millidge conformably to his general instructions, that some years after they applied for a patent for the said lands – to wit – 2 lots to be granted in severally and the remainder in joint tenancy, and lodged money at the same time in the hands of Messr J. Fraser and Co of Miramichi to defray the expenses thereof, from the S. Gen^l office that their patent could not be described as above without a resurvey by reason that the whole tract was surveyed to them as joint tenants without any subdivision of the two lots aforesaid. That no opportunity offered of having a resurvey made until the arrival of Capt Campbell at Nipisiquit on the year 1804, to whom they applied and had the original tract subdivided into lots as appears by that gentleman returns.

They, therefore pray that their case may be taken into consideration and that they may obtain a grant of their lots conformably to the late survey in severally, on the same terms and conditions that grants were passed at the time aforesaid was made to them.

The forgoing statement is perfectly correct and at the earnest request of the aforesaid applicants, I now beg leave to present this memorial.

Geo. Sproule – Surveyor gen^l

Fredericton 17th March 1806.

(verso) Grant to pass on the old conditions 17th march 1806.”

ANNEXE 2

CHARLES DOUCET À HUGH MUNRO

Le 21 mars 1837

“Charles Doucet, sr., Bathurst (and Marie) ... Hugh Munro... Whereas the said Charles Doucette with several other Acadian families at the close of the American revolution removed and located as settlers in the harbour of Nipisiguit now Bathurst aforesaid and ranged themselves chiefly on the northerly side of said harbour and continued struggling with the hardships of the wilderness for a number of years before they were in a condition to procure and defray the expenses of titles for their lots. In the meantime they endeavoured to set forth the movements of parish arrangements and amongst other things the erection and establishment of a chapel or church and for the purposes of procuring an eligible site for the church, Joseph LeBlanc, who appears in the block grant afterwards given for the first tract of land as proprietor of lot number 13 on front of which the said church was built and is now standing, entered into condition of exchange with the said Charles Doucette for the like quantity of land, on the South side, of the said Charles Doucette lot number 12 adjoining on which he built, dwelt and improved to the time of his death as proprietor of the same.

At that early period the said Hugh Munro commenced mercantile operations in the Bay of Chaleur. As early as the year 1796, opened a treaty of trading arrangements with the inhabitants of the said Harbour, contracted with Joseph Ache senior then the occupant, but afterwards the proprietor of lot number 11, for a piece of the said lot covering the front of the same and built a dwelling house thereon and became a resident of the place, some years after, to wit, the 11th of December 1805. The above mentioned Joseph LeBlanc sold to the said Hug Munro, adjoining his former purchase of the said Joseph Ache, a piece of lot number 12 above mentioned nearly of the same depth of that purchased from the said Joseph Ache, extending to the division fence that has constantly formed the boundary in the rear and North side between these premises and the said Charles Doucette, now terminating on meeting the highway below the windmill and running the said Hugh Munro line down on the South side of the said road pas Deacon premises to the shore.

And whereas the said Hugh Munro has for these 30 years past by himself and his assigns maintained a good neighbourly understanding with the said Charles Doucette in the cultivation of that ground and mutually consented to the boundaries separating and dividing the same as it happened in times past for many years. The said Hugh Munro was the only Magistrate who could not legally act in such case in his own behalf, and on that account, the deed which the said Joseph LeBlanc should procure from him, the said Charles Doucette, for the said Hugh Munro, in consequence of the exchange of land

MAISON DOUCET-HENNESSY

aforementioned, has been postponed of which the said Charles Doucette is aware and now promises to execute it in due form as becometh and acquit himself of a duty that in Justice is due. Now these present witness that the said Charles and Marie, his wife, for and in consideration of the premises and for other good causes them thereunto moving and for further consideration of the sum of ten shillings currency to the said Charles Doucette in hand will and truly paid by the said Hugh Munro at or before the sealing and delivery of these present and receipt whereof is hereby acknowledge :

All that certain piece or tract of land situate, lying and being on the North side of the Harbour of Bathurst aforesaid known as the Village and is part of lot number 12 originally granted to the said Charles Doucette senior and abutted and bounded as follows viz. To commence at the northern and rear boundary of the land sold by Joseph Ache senior then on the dividing line by the course of the grant of lots number 11 and 12 to the shore, thence northerly along Water Street to the lower picket in the line below Deacons premises close on the North side of Deacons buildings, until it meets the dividing fence of the said Charles Doucette lands, from the line herein described, thence or a direct course along the dividing or side line fence until it reaches opposite and abreast of the windmill, thence on a continuation of the said line fence to the North and rear boundary of the said premises, thence southerly along the rear line fence until it terminates by a turn to the west on course of the said line of said lot and thence westerly to the first mentioned bounds or place of beginning.

Wit.: Francis Ferguson
Benjamin Adams

Charles (X) Doucett
Maria (X) Doucett

Before John Miller J.P.”

Greffe de Bathurst, Volume 2, numéro 318, page 353, enregistré le 22 mars 1837.

ANNEXE 3

TESTAMENT DE CHARLES DOUCET, père – 1845

Le 22 août 1845

“In the name of God, Amen. I, Charles Doucet of Bathurst in the county of Gloucester and province of New Brunswick, farmer, being of sound mind, but infirm in body, aware of the uncertainty of life, and wishing to dispose of the property with which it has pleased God to bless me, do make and ordain this my last will and testament revoking and annulling all other wills and testaments at any time heretofore by me made and declaring this alone as my true will and last testament.

I desire to acknowledge with all humility and gratitude the continued mercies of God towards me, though the various stages of my long life and to profess my steadfast wish to live and die in the bosom of the Holy Catholic and Apostolic Church of which I thank God, it has pleased Him to make me a member. I do in the first place recommend my soul when it shall please Almighty God to call it to Him, unto the infinite mercy of the Most Holy and Adorable Trinity, the Father, the Son and the Holy Ghost, imploring the gracious and mediation of our Merciful Saviour Jesus Christe and the intercession of the Glorious and Blessed Virgin Mary, of Saint Joseph, Saint Charles and of all the saints whom I pray to intercede with the Almighty God for me that he may be graciously pleased to grant me pardon, absolution and remission of my sins, through the infinite merits of the death and passion of Our Lord and Saviour Jesus Christe, in whom and through whom I beg and hope for salvation.

And secondly, touching my body, when it shall please the Lord and Giver of life to put a period to that existence which I inherited of him, I commend my body to the earth to be buried in decent burial and according to the discretion of my relations, agreeable to the custom and with the usual ceremonies of my Church. Thirdly, I do will and ordain that the day following or the first day possible after my decease, a service or High Mass, shall be sang, a celebrated for the repose of my soul.

And touching my temporal matters and such worldly goods and effects as it has pleased God to place at my disposal (having first prayed that He from whom they are deliver, my direct and enable me to make an equitable and judicious distribution thereof) I do hereby will and bequeath and adjust and dispose of them in the following manner. I do will and bequeath all the rents which may be due at the time of my death, or which at any time thereafter may a come due to me, by virtue of any lease or leases hereafter by me made (saving and excepting nevertheless the rents due, or to become due, under a lease for ever recently made by me to The Right Reverend Doctor Dollard, Roman Catholic Bishop of New Brunswick, which rents, I shall dispose of hereafter by this my will and testament) **unto my son Charles Doucet**, to have and to hold the same unto him for life and after his death **to his daughter Mary**, now living with me, her executors, administrators and assigns for ever, she and they paying thereout nevertheless yearly and every year to **Virginie, the wife of the said Charles** during the period of her natural life the sum of four pounds *per annum*, and I do further will and bequeath the whole of my personal and

MAISON DOUCET-HENNESSY

moveable property (excepting money) **to him the said Charles Doucet my son**, his executors, administrators and assigns forever, subject to the promise hereinafter mentioned, and as to any money of which I may die possessed, I will and desire that the same may be equally divided share and share alike among my four sons Charles, Tranquil, Romain and Joseph, to whom I bequeath the same in such shares subject nevertheless to the like promise.

And touching the homestead farm, on which I now reside, dwelling house, barns, outhouses, stores and appurtenances, I will and bequeath the same and any of them **to my said son Charles Doucet**, his heirs and assigns for ever, provided always nevertheless that before any distribution be made of my personal or moveable estate or money as aforesaid, the sum of ten pounds or personal or moveable property at the discretion of my executors hereinafter named (in case ten pounds in money should not be found) to the amount of ten pounds shall be deducted from the same and paid into the hands of the Priest of the parish in which I may die, to be expended in Masses for the repose of my soul.

And **touching the rent reserved on the lease to the Right Reverent Doctor Dollard** as aforesaid, I do hereby empower my executors and do strictly enjoin them to release the same unto the said Bishop, his executors, administrators and assigns, on being satisfied that the same shall be applied annually **for ever in masses for the repose of the souls of my father and my family**, and I do will and bequeath my marsh lot at the point, next to Read's, as follow: two third thereof to my son Charles Doucet aforesaid, and one third thereof to my grandson Charles, son of the said Joseph, and I do nominate and appoint Dominick Doucet and Antoine Doucet of Bathurst aforesaid executors of this, my last will and testament. In witness of all which I have subscribed my name or cause the same to be subscribed to these presents, consisting of five pages, this twenty second day of August in the years of Our Lord one thousand eight hundred and forty five.

Charles Doucet

Signed, sealed and published as his will in the presence of us

J. M. Madran, ptre

F. X. Lafrance ptre

William End.

Province of New Brunswick, county of Gloucester. Be it remember that on the twenty second day of may A. D. 1846, before me Henry W. Baldwin esquire, surrogate for the county of Gloucester, personally appeared J. M. Madran and William End whose names are subscribe as attesting witnesses to the instrument hereunto (?) purporting to be the will of Charles Doucet, late of the parish of Bathurst in the county of Gloucester, deceased, and being duly sworn they deposed and say that they did see the said Charles Doucet sign the said instrument and at the time of such signing, they, the said J. M. Madran and William End were both present, and that the said Charles Doucet appeared to them the said J. M. Madran and William End respectively to be of sound and disposing mind and understanding and that the names «J. M. Madran» and «William

MAISON DOUCET-HENNESSY

End» were subscribed to the said will by them the said J. M. Madran and William End respectively in the presence of each other and of the said Charles Doucet.

Henry W. Baldwin, surrogate of the county of Gloucester.

Province of New Brunswick, county of Gloucester. Be it remembered that on the thirtieth day of May AD 1846, before me Henry W. Baldwin, surrogate for the county of Gloucester, personally appeared Dominick Doucet and Antoine Doucet, executors named in the within written will of Charles Doucet, late of the parish of Bathurst in the county of Gloucester, deceased, herewith annexed and were duly sworn to the authenticity of the said will and to the faithful discharges of the duties of trust (?) in them reposed by taking the oath of the executor as by law required

Henry W. Baldwin, surrogate judge of probate.”

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 4

TESTAMENT DE CHARLES DOUCET, fils – 1848

Le 29 mai 1848

“In the name of God I Charles Doucet of Bathurst in the county of Gloucester and Province of New Brunswick, yeoman, being of sound mind and in the enjoyment of good health of body, ware of the uncertainly of life and wishing to dispose of the property with which it has pleased God to bless me, do make and ordain this as my true will and last testament.

I do in the first place recommend my soul when it pleased almighty God to call it to him unto the infinite mercy of the most Holy and adorable Trinity, the Father, the Son and the Holy Ghost.

Secondly, touching my Body when it shall pleased the Lord and given of life to put a period to that existence which I have inherited of him, I command my body to the earth to be buried in decent Christian burial and according to the discretion of my relatives agreeably to the custom and with the usual ceremonies of my Church.

Thirdly, I do will and ordain that the day following or the first day possible after my deceased a service of High Mass shall be sung or celebrated for the repose of my soul, and touching my temporal matters and such worldly effects and goods as it hath pleased God to place at my disposal, I do hereby will, bequeath and dispose of them in the following manner :

I do will and bequeath all the rents which may be due at the time of my death or which at any time thereafter may accrue due to me by virtue of my lease or leases therefore be we made on the several buildings and lots situated on the west side of the present Great road from the School house lot to my present dwelling house unto my wife Virginie Doucet. To have and to hold the same into her for life and event of our having children by our present marriage, said rent to go to them and their heirs after the death of my said wife Virginie to go to my daughter Mary now living with me, her heirs and assigns forever. I also give and bequeath unto my said wife Virginie all that all that tract of land containing 200 acres situate on Middle River to her heirs and assigns forever. And further, will and bequeath to my wife Virginie 1/3 part of all my moveable property together with my household furniture and also for and during the term of her natural life 1/3 part of all my real estate wherever the same way be situated, also to my wife Virginie the whole control and for her sole use and benefit the dwelling house and outhouses now occupied by me as long as she lives or until she again changes her life or gets married, in which case she shall only retain a part thereof, however in the event of our yet having issue to retain the whole for the use of our said child or children, but in the event of no issue the whole to

MAISON DOUCET-HENNESSY

revert at the death of my said wife to my daughter Mary and her heirs forever. And I do nominate and appoint Alexis Fournier and Francis Fournier junior of Beresford and Mathew Carruthers of Bathurst executors to this, my last will and testament. In witness of all which I have subscribed my name or caused the same to be subscribed to these presents consisting of 2 pages, this May 29, 1848.

Charles X Doucet - his mark

Signed, Sealed and published as his last will in presence of us, Benjamin Adams, Alexander Gently, Mathew Carruthers.

Codicil :

And as for any money which may be in the house at the time of my decease, I hereby ordain and direct my executors to pay out of the same the sum of 10 pds to the resident Parish Priest (provided that sum can be found) to be expended in masses for the repose of my Soul and the remaining part of my money to go to my wife Virginie, also to my said wife Virginie the garden at present occupied as such by me for and during her natural life.

Charles X Doucet – his mark

Signed in the presence of Benjamin Adams, Alexander Centlers, Mary Carruthers.

Codicil

This second codicil to my will made this November 2, 1850, testified That I do furthermore and bequeath to my beloved wife Virginie Doucet, for and during the term of her natural life all the rents or profits arising from that piece or parcel of land leased and set by me to one John Strong Dawson, as will appear by indenture bearing date June 10, 1850 and I required my executors to carry out these 2 codicils as faithfully as if the same had been include in the Cody of my last will and testament.

Charles X Doucet - his mark

Signed in the presence of Alexander Centley, J. M. Mitchell, Mathew Carruthers.”

Registered February 6, 1855, Volume 5, County Records of Gloucester, pp. 535-536.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 5

CHARLES DOUCET fils À HILARION HACHÉ

Le 20 avril 1852

“This Indenture made this twentieth day of April in the year of Our Lord one thousand eight hundred and fifty two between Charles Doucett of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester in the Province of New Brunswick, farmer, of the one part and Hilarion Achie of the same place, son-in-law of the said Charles Doucett of the other part, witnesseth that the said Charles Doucett for and in consideration of the natural love and affection which he bears towards the said Hilarion Achie and Marie his wife daughter of the said Charles Doucett and also in consideration of the sum of five shillings of lawful money of the province aforesaid to him in hand well and truly paid by the said Hilarion Achie at or before the ensealing and delivery of these presents the receipt and payment whereof is hereby acknowledged, Hath granted, bargained and sold, aliened, released and confirmed and by these presents doth grant, bargain and sell, alien, release and confirm unto the said Hilarion Achie and his heirs begotten upon the body of his said wife Maria, All the southerly one half of that portion of lot number twelve situate in the Village of Saint Peters and at present owned and occupied by the said Charles Doucett with the improvements, appurtenances and privileges thereunto belonging or appertaining, also the **dwelling house**, outhouse and barns at present occupied by the said Charles Doucett, whether the same shall be found within the limits of the said southerly half hereby sold and conveyed or not with full privilege of ingress and egress thereto and therefrom at all times and all the estate right, title, interest property possession, claim and demand whatsoever of him the said Charles Doucett of in and to the said Southerly half of the lands and premises with the **dwelling house** and appurtenances, and all the rents issues and profits thereof to have and to hold the lands premises and hereditaments above described and hereby conveyed or intended so to be unto him the said Hilarion Achie and his heirs begotten by the said Maria his wife) with reservation and condition nevertheless hereafter expressed and declared) to the only proper use, benefit, and behoof of him the said Hilarion Achie and his aforesaid heirs forever, provided nevertheless and it is expressly excepted and reserved and hereby declared to be the true intent and meaning of the parties that the possession, occupation and profits of the lands and premises hereby conveyed and described shall during the life time of the said Charles Doucett be held and enjoyed in common by and between the said Charles Doucett and the said Hilarion Achie and his aforesaid heirs together with and including the rents and profits arising from the yearly accruing out of the said several pieces of the said lot heretofore leased to Luke Doucett, Patrick Howard and William Walsh and John Strong Dawson, provided always and this deed of conveyance is granted upon this express condition that the lands and premises above described and hereby

MAISON DOUCET-HENNESSY

conveyed are to be cultivated, farmed, and maintained by the joint labour and at the joint expense of the said Charles Doucett and the said Hilarion Achie while the said Charles Doucett continues in sufficient health and strength to perform such service, but should the said Charles Doucett at any time become feeble or infirm through age or sickness, then, and in such case he the said Charles Doucett and his wife are to be supported and maintained in a like comfortable manner in all respects as he is now accustomed to the said Hilarion Achie or his heirs in the **homestead** aforesaid during the remainder of his life out of the produce or profits of the lands hereinbefore described and conveyed, And it is hereby declared to be a further condition of this deed to be covenanted and agreed between the parties hereto that upon and after the death o the said Charles Doucett should the said Virginie survive her said husband the said Virginie shall have the right to continue to reside in the **said homestead or present dwelling house** with the said Hilarion Achie and family and to demand and received suitable maintenance and support from him or them during the remainder of her life and also to demand, received and enjoy the rents and profits as they annually become due and payable of the land and premises leased severally to Luke Doucett, Patrick Howard and William Walsh and one moiety of the rent of the land leased to John B, Dawson as hereinbefore mentioned to her own sole use and benefit, the other moiety of the rent of the said Dawson lease to belong to and be taken by the said Hilarion Achie and his aforesaid heirs and the whole of the said lease and the rents and profits arising therefrom to revert together with all the estate and premises hereby described and conveyed to the said Hilarion Achie and his aforesaid heirs forever upon the death of the said Charles Doucett and his wife Virginie or the survivor of them. And it id further understand and agreed between the parties hereto that should the said Virginie marry again after the death of the sais Charles Doucett that she then forfeits all right to remain in or occupy the **dwelling house** hereinbefore mentioned or to demand and receive further support from the said Hilarion Achie or his heirs as hereinbefore provided. In witness whereof the said Charles Doucett and the said Hilarion Achie have hereunto respectively set their hands and seals on the say and year first mentioned.

Signed, sealed and delivered in presence of Henry W. Baldwin

Charles his X mark Doucett

Hilarion Achie”

Enregistré au greffe du comté de Gloucester, Bathurst le 20 avril 1852, volume 5, No 398, pages 369 et 370.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 6

HILARION HACHÉ À FRANCIS McMANUS

Le 17 avril 1877

“Know all Men by these present that I Hilarion Hachey of the parish of Bathurst in the County of Gloucester and province of New Brunswick, Merchant and Mary my wife for and in consideration of the love and affection which we have and bear toward our son in law Francis J. McManus and our daughter Mary his wife now of Memramcook in the County of Westmorland and province aforesaid and also for and in consideration of the sum of **five dollars** of lawful money of Canada to the said Hilarion Hachey and Mary his wife in hand well and truly paid by the said Francis J. McManus and Mary his wife the receipt whereof is hereby acknowledge,

Have granted, bargained and sold and by these present do grant, bargain and well unto the said Francis McManus and Mary his wife their heirs and assigns, All and singular that certain piece or parcel of land of a **triangular shape**, situated lying and being in St Peter Village in the said parish of Bathurst in the said County of Gloucester and **bounded and butted as follows** that is to say, **Beginning** at a stake standing on the North side of the Water Street at the **South West angle** of a Lane or by a road called «*Parlez-vous lane*», then Westerly along the East side of the said Lane one hundred and twenty feet to a stake at the North East angle of the lot occupied by Abraham Grant¹⁰⁶ then southerly along the East said Lane of Abraham Grant lot one hundred and thirty feet to Water Street aforesaid thence along Water Street Easterly seventy feet to the place of beginning being a triangular piece of ground lying between «*Parlez-vous Lane*» aforesaid and the lot occupied by Abraham Grant, together with all the estate right title, interest, Dower right or dower claim or demand of the said Hilarion Hachey and Mary his wife of in or to the of in or to the said described bargained premises with all the improvement and privileges belonging to the same, unto the said Francis J. McManus and Mary his wife their heirs and assigns for ever, and the said Hilarion Hachey and Mary his wife for themselves that their executor and administrators, do hereby covenant to and with the said Francis J. McManus and Mary his wife their heirs and assigns, that they the said Hilarion Hachey and Mary his wife are lawfully seized of the before granted and bargain premises and have good right to bargain and sell the same in manner and form as before written, and that they will warrant and forever defend the same unto the said Francis J. McManus and Mary his wife their heirs and assigns, against the lawful claims or demands of an person then soever – In witness whereof the said Hilarion Hachey and Mary his wife have

¹⁰⁶

Le lot occupé par ce dernier faisait partie du lot 12 à Charles Doucet. Abraham Grant était un marchand natif de la province de Québec, et de religion presbytérienne. Il épousa à Bathurst en 1863 Isabella Raitt, fille de Joseph et d'Ann Raitt. En 1871, il achetait de l'arpenteur Matthew Carruthers de Newcastle un lot de terre situé au nord de la rue Water à Bathurst. Il est décédé en 1878 à l'âge de 45. En 1881, sa veuve tenait un hôtel. Je crois qu'Isabella Raitt était la sœur du photographe Thomas Raitt de Bathurst.

MAISON DOUCET-HENNESSY

hereunto set their hands and seals this seventeenth day of April in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven.

Signed, sealed and delivered in presence of Henry W. Bladwin

(signé) Hilarion Hachey

Marie Hachey

Gloucester S S. Be it remembered that on this seventeenth day of April in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven before me Henry W. Bladwin Registered of deeds and wills in and for the county of Gloucester, personally came and appeared Hilarion Hachey the within named granted and acknowledge that he do sign, seal and executed the within (written?) deed for the ? and purposes therein mentioned, also at the same time appeared Mary Hachey wife of the said Hilarion Hachey who being by me examined separately and apart from her said husband acknowledge that she did sign, seal the within written deed freely and voluntarily and without any fear threat of compulsion of or from her said husband.

Henry W. Baldwin Co Reg.

Received and registered the seventeenth day of April AD 1877 as number 349 and on pages 538 & 539 of the 25th volume of the Record of the County of Gloucester.

Henry W. Baldwin Co Reg.”

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 7

HILARION HACHEY à FRANCIS McMANUS

Le 13 août 1878.

“This Indenture made this thirteenth day of August in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy eight between Hilarion Hachey of St Peters Village in the parish of Bathurst in the County of Gloucester and province of New Brunswick, trader, and Marie Hachey his wife of the one part and Francis J McManus of the said St Peters village and Mary his wife of the other part – Witnesseth that the said Hilarion Hachey and Marie Hachey his wife for and in consideration of the sum of **three hundred dollars of lawful** money of Canada to them in hand well and truly paid at or before the unsealing and delivery of these present by the said Francis James McManus, the receipt whereof is hereby acknowledge, Have granted, bargain and sold and by these present do grant, bargain and sell, alien, release, convey and confirm unto the said Francis James McManus and Mary his wife their heirs and assigns all and singular that certain lot or parcel of land and premises situate, lying and being near the said St Peter Village in the said parish of Bathurst and bounded and described as follows, that is to say by a line commencing at the North West corner or angle of a certain one acre lot of land lying and being on the south side of the St Anns road (so called) and at present occupied by the widow of the late John J. Dawson and his family, thence running southerly for a distance or space of two hundred and ten feet along the Western boundary line extended of the said one acre of Dawson lot, then running westerly to the rear line of the (first ?) of lots, thence northerly along the said rear line for a distance or space of two hundred and ten feet and thence easterly along the Hon. John Ferguson South line and the said St Anns Road to the place of begging containing eighty acres more or less and being the northern one third to the Homestead lot of land of which the late Charles Doucet (?), together with all the houses, outhouses, barns, buildings, fences improvements, privileges and appurtenances and the reversion (?) and reminders, rents, issues and profits thereof, To Have and To Hold the above granted premises to the said Francis James McManus and Mary his wife their heirs and assigns to their only use and be hoof forever, and the said Hilarion Hachey and Marie Hachey his wife for themselves and their heirs, executors and administrators do covenant with the Francis James McManus and Mary his wife their heirs and assigns that they are lawfully seized in fee simple of the afore granted premises, that they are free from all encumbrances and thus have good right to sell and convey the same to the said Francis James McManus and Mary his wife their heirs and assigns (?) as aforesaid and that they will and their heirs, executors and administrators shall warrant and defend the same to the said Francis James McManus and Mary his wife their heirs and assigns forever against the claims and demands of any persons. In witness whereof the said Hilarion Hachey and Marie his wife have (?) set their hands and seals the day and year first above written.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Signed, sealed and delivered in presence of J. F. McManus¹⁰⁷

Hilarion Hachey

Marie Hachey

Enregistré au greffe de Bathurst le 14 août 1878, Volume 26, no 282, pages 459-460.

¹⁰⁷ James Francis McManus, avocat. Je crois qu'il était le frère de Francis McManus.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 8

HILARION HACHEY à FRANCIS McMANUS

Le 6 mars 1891

“This Indenture, made this sixth day of March in the year of our Lord one thousand eight hundred and ninety one, between Hilarion Hachey of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester and Province of New Brunswick, merchant of the one part and Francis J. McManus of the same place merchant of the other part, witnesseth that the said Hilarion Hachey for and in consideration of the sum of one thousand dollars of lawful money of Canada to him in hand well and truly paid at or before the unsealing and delivery of these presents by the said Francis J. McManus, the receipt whereof is hereby acknowledge hath granted, bargains, sold, aliened, released, conveyed and confirmed and by these presents doth grant, bargain, sell, alien, release, convey and confirm unto the said Francis J. McManus his heirs and assigns all and singular those certain lots, pieces and portions of land an premises, situate, lying and being in the Parish of Bathurst aforesaid and severally bounded and described as follows – Beginning first all and singulars that certain lot or parcel of land situate on Middle River in the said Parish of Bathurst and bounded and described as follows – Beginning at a marked cedar tree standing on the eastern side of a reserved road and the south western angle of lot A formerly owned and occupied by the late William Meloy, thence southerly and easterly to the north western angle of land occupied by the late James White late Joseph White and Edward White, thence southerly and easterly along the northern division line of the said White land to the rear of the shore land granted by the Crown to Pierre Doucette and others, thence Northerly and easterly along said line to the south western angle of the said Meloy lot, thence northerly and westerly along southern division line of the said Meloy lot to the place of beginning containing two hundred acres more or less, being the northerly one third part of lot B granted by the Crown to one Joseph Doucette. Secondly and singular that other lot or parcel of land situate near Red Pine Station on the Intercolonial Railway and containing one hundred acres more or less and granted by the Crown to the said Hilarion Hachey by Grant bearing date of the seventeenth day of march in the year of our Lord one thousand eight hundred and eighty four, said lot being distinguished as lot number fifty one on the eastern side of the said Intercolonial Railway at Red Pine Station. Thirdly all and singular that other lot or parcel of land situate in Middle river aforesaid and bounded and described as follows, on the north east by land presently occupied by the widow of the late Hilarion Gagné, on the south east and south west by Crown land being the same lot of land granted by the crown to the late Joseph M. Ache on the said Middle River, and containing two hundred acres more or less, together with all houses, out houses, barns, buildings, edifices, fences, improvements, profits, privileges and appurtenances to the same ...

MAISON DOUCET-HENNESSY

J. McKay Thomson

Hilarion Hachey”

Enregistré le 10 mars 1891 – Greffe de Gloucester, vol. 35, no 392, p. 777-779.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 9

HILARION HACHEY à MARIE McMANUS

Le 27 décembre 1895

“This Indenture made this 27th day of December in the year of our Lord one thousand eight hundred and ninety five between Hilarion Hachey of Bathurst Village in the parish of Bathurst... Merchant, and Mary Hachey née Doucet wife of the said Hilarion Hachey of the one part, and Mary McManus wife of Francis J. McManus and daughter of the said Hilarion Hachey and Mary Hachey of the same place of the other part, witnesseth that for and in consideration of the natural love and affection which they the said Hilarion Hachey and Mary Hachey née Doucet bear unto the said Mary McManus their said daughter and for further consideration of the sum of five dollars ... do grant ...

All and singular that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the said parish of Bathurst in the County of Gloucester and province aforesaid bounded and described as follows viz : Bounded easterly by the Great Road leading from Bathurst through the parish of Beresford to Restigouche County, northerly by the road leading from the Great Road to St. Anns' Settlement so called, westerly by the rear line of the Ggrant to Pierre Doucet and thirty others in the said parish of Bathurst and southerly by lot number eleven in said Grant or by land now occupied by Peter J. Hachey containing one hundred and eighty acres more or less and known a lot number twelve in said grant to Pierre Doucet and others, being the land conveyed by Charles Doucet jr in part to the said Hilarion Hachey by deed dated the 20th day of April 1852 and in part by his last will and testament bequeathed to his daughter the said Mary Hachey, which last will and testament is dated the 29th day of May AD 1842 and is registered in the Record of the said County of Gloucester on the 6th day of February AD 1855, being the lands and premises at present occupied by the said Hilarion Hachey and Mary Hachey née Doucet his wife, together with the said Mary McManus and Francis J. McManus her husband, together with all houses ...

John J. Harrington

Hilarion Hachey

Mary Hachey”

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 10

ENTENTE ENTRE MME HILARION HACHÉ,

et les enfants de son oncle Tranquil Doucet

Le 29 août 1900

“MEMORANDUM of an agreement made and entered into this twenty ninth day of August in the year of Our Lord One thousand nine hundred, between Mary Hachey (née Doucet) of the parish of Bathurst in the County of Gloucester and Province of New Brunswick, widow of the late Hilarion Hachey and only child and heir of Charles Doucet, late of the Parish of Bathurst in the County and Province aforesaid, of the first part ; and

Alexander T. Doucet of the Parish of Bathurst in the county of Gloucester and Province of New Brunswick, Louise Legassy, wife of Narcisse Legassy of Belledune in the Parish of Beresford in the County and Province aforesaid, Mary Lea Arseneau of the Parish of Bathurst in the County and Province aforesaid, widow of the late Antoine Arseneau, Joseph T. Doucet of the Parish of Bathurst in the County and Province aforesaid, Samuel T. Doucet of the Parish New Bandon in the County and Province aforesaid, children and heirs of Tranquil Doucet, late of the Parish of Bathurst in the county of Gloucester and Province of New Brunswick, of the second part.

Whereas the said Charles Doucet and the said Tranquille Doucet during their life time owned and were possessed of equal interests and rights in the property known as the Teteagouche Mill property situate of Bathurst in the Parish of Bathurst in the county of Gloucester and Province of New Brunswick and

Whereas (the said property being under lease) there is an annual ground rental acquired there from which said annual rental amounts to the sum of sixteen dollars, and

Whereas the said Charles Doucet left one heir (namely the said Mary Hachey) to his share of the above mentioned property and to enjoy the rents and benefits derived thereof, and

Whereas the said Tranquille Doucet left together with the above mentioned heirs which are at present living namely Alexander T. Doucet, Louse Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet and Samuel T. Doucet, the following which are dead namely Appoline DeGrace, wife of Ferdinand DeGrace late of the parish of Beresford in the County of Gloucester and Province aforesaid, Marie Arseneau, wife of Pascal Arseneau, late of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester and province aforesaid, Virginie Arseneau, wife of James Arseneau, late of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester and province aforesaid, James T. Doucet, late of the Parish of Bathurst in the

MAISON DOUCET-HENNESSY

County of Gloucester and province aforesaid, and Reine Doucet, late of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester and province aforesaid, and

Whereas it was the wish and request of the said Tranquille Doucet during his life time that after his life time that after his death his share of the aforesaid ground rental namely the sum of eight dollars yearly should be paid to the Roman Catholic Parish Priest of Bathurst Village in order to have Masses and Prayers said and recited for the repose of the souls of himself and his heirs, and

Whereas the said Mary Hachey has for many years past collected and still continues to collect the said annual rental namely the sum of sixteen dollars from the occupier or leases of the said Teteagouche Mill Property.

Now this Indenture Witnesseth that the said Mary Hachey for herself and hers heirs in compliance with the request of the said late Tranquille Doucet and through the good will of herself and her heirs, agrees to pay and give to the Roman Catholic Parish Priest of Bathurst Village the sum of eight Dollars yearly being the share and interest of the heirs of the said late Tranquille Doucet in the said Teteagouche Mill Property, which said yearly sum eight dollars shall be applied and used by the said Parish Priest of Bathurst Village aforesaid in the manner following that is to say :

- 1 That out the said annual amount of eight dollars the said Parish Priest shall recite or have recited or said the funeral Mass and Service of the said Alexander T. Doucet, Louise Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet and Samuel T. Doucet at the death of each and every one of them the said said Alexander T. Doucet, Louise Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet and Samuel T. Doucet.
- 2 That after the death of the said Alexander T. Doucet, Louise Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet and Samuel T. Doucet the said annual amount of eight dollars shall be used by the said Parish Priest of Bathurst Villgae in saying or having said and recited Masses and Prayers for the repose of the souls of the said Alexander T. Doucet, Louise Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet, Samuel T. Doucet, Appoline DeGrace, Mary Arseneau, Elizabeth Pitre, Virginie Arseneau, James T. Doucet and Reine Doucet and the heirs and Children of them the said Alexander T. Doucet, Louise Legassy, Mary Lea Arseneau, Joseph T. Doucet, Samuel T. Doucet, Appoline DeGrace, Mary Arseneau, Elizabeth Pitre, Virginie Arseneau, James T. Doucet and Reine Doucet.

In witness whereof the said parties hereto have hereunto set their hands and seal this twenty ninth day of August A. D. 1900.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Signed, Sealed and Delivered in the Presence of (signé)

Mary Hachey

Alexander T X Doucet

Mary Lea X Arseneau

Joseph T X Doucet

Being first read and explained before signing

Chas F. McManus”

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 11

Mary McManus à William Varrily

Le 14 mai 1907

“This Indenture made this fourteenth day of May of Our Lord one thousand nine hundred and seven between Mary McManus of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester widow of the late Hon. Francis J. McManus deceased, individually and as guardian of the persons and estates of Edmund McManus, Mary Loretta McManus, and James Wilfred McManus of the first part, and the Right Reverend Monsignor William Varrily Rector of the Holy Family Church of Bathurst Village in said Parish and County of the second part, Witnesseth that the said Mary McManus individually and guardian as aforesaid for and in consideration of the sum of four thousand five hundred dollars of lawful money of Canada to her in hand, well and truly paid at or before the ensembling and delivery of these presents by the said Right Reverend Monsignor William Varrily the receipt whereof is hereby acknowledge, has granted, bargained, sold, aliened, released, conveyed and confirmed, and by these presents does grant, bargain, sell, alien, release, convey and confirm unto the said the Right Reverend Mgr. William Varrily his heirs and assigns all and singular that certain lot, piece or parcel of land situate, lying, and being in said parish of Bathurst in the County of Gloucester and Province of New Brunswick, bounded and described as follows : Bounded easterly by the Great Road leading from Bathurst through the parish of Beresford to Restigouche County, northerly by the road leading from the said Great Road to St. Ann’s settlement (so called), westerly by the rear line of the Grant to Pierre Doucet and thirty others in the said parish of Bathurst and Southerly by lot No 11 in said grant or by the land now occupied by Peter J. Hachey, containing one hundred and eighty acres more or less and known as lot no. 12 in said grant to Pierre Doucet and others ; and being the lands conveyed by Charles Doucet Jr. in part to one Hilarion Hachey by deed dated the 20th day of April AD 1852 and in part by his last will and testament bequeathed to his daughter Mary Hachey, and which last will and testament is dated the 29th day of May AD 1848, and is registered in the records of the said County of Gloucester on the sixth day of February AD 1855; being the lands and premises at present occupied by the said Hilarion Hachey and Mary Hachey (née Doucet) his wife, together with the said Mary McManus and Francis J. McManus her husband, excepting and reserving thereout all that piece of land heretofore deeded by me the said Mary McManus to Charles McManus her son, and afterwards by him and Mary his wife conveyed to Frederick W. Summer, as by reference to the records of the said County of Gloucester will more fully appear ; also there is hereby further granted, bargained and sold by the party of the first part to the party of the second part all that tract of land situate in said Parish of Bathurst in said County of Gloucester bounded and described as follows : Beginning at a cedar tree standing on the southeasterly corner bank or shore of Middle River at a point where the southerly prolongation of the west line of lot number

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 12

MADAME FRANCIS McMANUS à WILLIAM VARRILY

Le 6 août 1910

“This Indenture made this sixth day of August in the year of our Lord one thousand nine hundred and ten, between Mary McManus of the Parish of Bathurst in the County of Gloucester and Province of New Brunswick, widow of the Honorable Francis J. McManus, deceased, of the first part; and the Right Reverend Monsignor William Varrily Rector of the Church of the Holy Family in Bathurst Village, in said Parish and County of the second part, Witnesseth, whereas by deed dated August 13, AD, 1878, registered on pages 459, 460 and 461 of the 20th volume of the Records of the said County of Gloucester made between Hilarion Hachey of St Peter’s (Bathurst) village in the Parish of Bathurst and Marie Hachey (née Doucet) his wife and the said Francis J. McManus and his wife Mary McManus his wife, daughter of the said Hilarion Hachey and Marie his wife did convey to the said Francis J. McManus and Mary McManus his wife «all and singular that certain lot or parcel of land and premises situate lying and being near the said St Perter’s (Bathurst) Village in the said parish of Bathurst and bounded and described as follows, that is to say ; by a line commencing at the north West corner or angle of a certain one acre lot of land lying and being on the Southside of St. Ann’s Road (so called) and at present occupied by the widow of the late John S. Dawson and her family, thence running Southerly, for a distance or space of two hundred and ten feet along the Westerly boundary line extended of the said one acre or Dawson lot thence running Westerly to the rear line of the front tier of lots, thence Northerly along the said rear line for a distance or space of two hundred and ten feet, and thence Easterly along the Hon. John Ferguson South line and the said St. Ann’s Road to the place of beginning containing eighty acres more or less, and being the Northern one third part of the Homestead lot of land of which the late Charles Doucet died seized»; and whereas the said conveyance to the said Francis J. McManus and the said Mary McManus his wife did create in point of law an «Estate in entirety» between them as husband and wife with the result that on the death of the husband, the said Francis J. McManus in September AD 1897, interstate leaving his said wife surviving, she the said Mary McManus became sole and absolute owner in fee of the land and premises above described and conveyed as aforesaid, to the exclusion of the children of herself and the said Francis J. McManus. And whereas by deed dated December 27, AD 1895 registered on pages 82, 83 and 84 of the 40th Volume of the Records of the County of Gloucester, made between the said Hilarion Hachey and Mary Hachey his wife and the said Mary McManus their daughter, they the said Hilarion Hachey and Mary Hachey his wife did convey to the said Mary McManus all and singular that certain lot, piece or parcel of land and premises situate lying and being in the said Parish of bathers in the County of Gloucester and Province aforesaid, bounded and described as follows viz.: bounded Eastery by the great road

MAISON DOUCET-HENNESSY

leading from Bathurst through the parish of Beresford to Restigouche County, Northerly by the road leading from the said great road to St. Ann's settlement so called, Westerly by the rear line of the grant to Pierre Doucet and thirty others in the said parish of Bathurst, and Southerly by lot number eleven in said grant, or by land now occupied by Peter J. Hachey containing one hundred and eighty acres more or less, and know as number twelve in said grant to Pierre Doucet and others, being the land conveyed by Charles Doucet junior, in part to the said Hilarion Hachey by deed dated the 20th day of april AD 1852 and in part by his will and testament bequeathed to his daughter Mary Hachey, which last will and testament is dated the 29th day of May AD 1848, being the lands and premises at present occupied by the said Hilarion Hachey and Mary Hachey (née Doucet) his wife, together with the said Mary McManus and Francis J. McManus her husband» - and as above described, constituting the «**Hachey Homestead**» so called, and whereas the description of the land intended to be conveyed to the Mary McManus by the said last mentioned deed of December 27, 1895 is **erroneous**, inasmuch as it would embrace and consequently purports to convey to the said Mary McManus the lot of land already previously sold and conveyed by her said parents to the said Francis J. McManus and the said Mary McManus his wife by the deed of August 13, 1878 herein above recited; and whereas the land and premises conveyed by the said deed of August 13, 1878 to the said Francis J. McManus and the said Mary McManus his wife as an «Estate in Entirely» became vested, in point of law, in the said Mary McManus, absolutely, by the death of her said husband, Francis J. McManus in the month of September AD 1897, intestate, to the utter exclusion of all right in their children to any interest whatever in said land and premises; and whereas by reason of the fact on the death of her said husband, Francis J. McManus, the said Mary McManus became absolute owner of the land and premises, part of the «Hachey Homestead», conveyed to both of them by the deed of August 13, 1878, and by reason of the further fact that by the deed of December 27 AD 1895 from her said parents, she the said Mary McManus became absolute owner of the balance of the «Hachey Homestead» the result is to reconstruct and reconstitute the «Hachey Homestead» so called in its original entirety, as it stood before it was dismembered by the deed of august 13, 1878, - so that the title to and absolute ownership of the whole «Hachey Homestead» as it is by (?) and bounds described in the deed of December 27, AD 1895 (Which description includes the part covered by deed of August 13, 1878), became vested in the said Mary McManus absolutely and in her own sole right to the exclusion of all the world; and whereas it has been erroneously considered that the infant children of the said Francis J. McManus and the said Mary McManus became entitled on the death of their father Francis J. McManus, intestate, to some interest in the said land so conveyed to their said parents by the said deed of august 13, 1878; and whereas, acting upon this erroneous consideration, by an Indenture dated May 14 AD 1907 registered as number 167 on pages 203 and 204 of the 49th volume of the Records of the County of Gloucester, the said Mary McManus

MAISON DOUCET-HENNESSY

professing to act for herself individually and as guardian of the persons and estates of her three infant children, did convey to the said Right Reverend Monsignor William Varrily, party hereto of the second part, the lands and premises constituting the «Hachey Homestead» in its original entirety as described in the deed of December 27, 1895 (which description includes that part of the «Hachey Homestead» covered by the deed of August 13, 1878); but whereas the infant children of the said Francis J. McManus and Mary McManus his wife have not and never had any right title or interest whatever either in that part of the «Hachey Homestead» covered by the deed of August 13, 1878 which vested absolutely in the said Mary McManus on the death of her said husband Francis J. McManus, or in that part of the «Hachey Homestead» which was conveyed to the said Mary McManus by the deed from her parents of December 27, 1895; but on the contrary the whole «Hachey Homestead» in its original entirety became absolute vested in the said Mary McManus for the reasons above fully set forth; And whereas the improper introduction of the names of said infant children into the conveyance of May 14, 1907 to the said Right Reverend Monsignor Varrily is calculated to mislead and confuse as well as to suggest doubts and false ideas as to the validity and perfectness of the title of the said Right Reverend Monsignor William Varrily to all the land and premises comprised in the original «Hachey Homestead» in its entirety as it stood before the making of the deed of August 13, 1878, and which original «Hachey Homestead» in its entirety it was the intention of the Mary McManus to convey to the said Right Reverend Monsignor William Varrily by the said deed of May 14, 1907, notwithstanding the errors and defects in said conveyance; Now therefore know all men by these present and this Indenture witnesseth that I, the said Mary McManus, in order to remove all causes of confusion to correct all errors, to dispel all doubts, to affirm and further confirm; if needs be the title of the said Right Reverend Monsignor William Varrily to all the lands and premises meant mentioned and intended to be conveyed to him by deed of May 14, 1907, and in consideration of the sum of four thousand five hundred dollars to me already in hand well and truly paid, and in further consideration of the sum of one dollars to me in hand paid at or before the ensealing and delivery of these presents, the receipt whereof is hereby acknowledged, have granted, bargained, sold, aliened, released, conveyed and confirmed, and by these presents do grant, bargain, sell, alien, release, convey and confirm unto the said the Right Reverend Monsignor William Varrily his heirs and assigns «all and singular that certain lot piece or parcel of land situate, lying, being in said parish of Bathurst in the County of Gloucester and Province of New Brunswick, bounded and described as follows : Bounded easterly by the Great Road leading from Bathurst through the parish of Beresford to Restigouche County, northerly by the road leading from the said Great road to St. Ann's settlement (so called), westerly by the rear line of the Grant to Pierre Doucet and thirty others in the said parish of Bathurst and southerly by lot No 11 in said grant or by the land now occupied by Peter J. Hachey, containing one hundred and eighty acres more or less and known as lot no. 12 in said grant to Pierre Doucet and

MAISON DOUCET-HENNESSY

others ; and being the lands conveyed by Charles Doucet Jr. In part to one Hilarion Hachey by deed dated the 20th day of April AD 1852 and in part by his last will and testament bequeathed to his daughter Mary Hachey, and which last will and testament is dated the 29th day of May AD 1848, and is registered in the records of the said County of Gloucester on the sixth day of February AD 1855; being the lands and premises at present occupied by the said Hilarion Hachey and Mary Hachey (née Doucet) his wife, together with the said Mary McManus and Francis J. McManus her husband, excepting and reserving thereout all that piece of land heretofore deeded by me the said Mary McManus to my son Charles McManus, and afterwards by him and Mary his wife conveyed to Frederick Summer, as by reference to the records of the said County of Gloucester will more fully appear ; together with all houses, bans, buildings, edifices, improvements, profits, privilege and appurtenances to the same belonging or in any manner appertaining; and the reversion and reversions, remainder and remainders, rents, issues and profits thereof, and also all the estate right, right and title, interest, use, possession, property. Claim and demand, either at law or inequity of me the said Mary McManus of, in, to or out of the same, and every part and parcel thereof with the appurtenances; To Have and to Hold the said lot piece or parcel of land and premises hereby granted, bargained and sold, or meant, mentioned or intended so to be, and in every part and parcel thereof with the appurtenances unto the said Right Reverend Monsignor William Varrily to the only proper use, benefit and behoof and behalf of the said Right Reverend Monsignor William Varrily his heirs and assigns for ever, in witness whereof, I, the said Mary McManus, have hereunto set my hand and seal the day and year first above written

Signed, sealed and delivered in presence

Mary McManus

Patrick J. Power J. P.

County of Gloucester ...

Received and registered this 13th day of September AD 1910 at the hour of 10 o'clock A.M. as number 289, and pages 475, 476, 477 and 478 of the 52nd volume of the records of the county of Gloucester.

Samuel Melanson registrar”

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 13

WILLIAM VARRILY à MANUS KANE

Le 12 juin 1916

“This indenture made this made this twelve day of June in the year of our Lord one thousand nine hundred and sixteen between the Right Reverend William Varrily of Bathurst Village in the County of Gloucester, Rector of the Holy Family Church of the first part; and Manus Kane of the parish of Bathurst in the County of Gloucester, farmer of the second part, Witnesseth that the said Right Reverend William Varrily for and in consideration of the sum of five thousand dollars to him in hand well and truly paid at or before the ensealing and delivery of these presents by the said Manus Kane, the receipt whereof is hereby acknowledged, has bargained, sold aliened, released and confirmed and by these presents does grant, bargain, sell, alien, release, convey and confirm unto the said Manus Kane his heirs and assigns all ans singular that certain lot, piece or parcel of land situate, lying and being in said Parish of Bathurst, in the county of Gloucester, Province of New Brunswick, bounded and described as follows : Bounded easterly by the Great Road leading from Bathurst through the Parish of Beresford to Restigouche County, northerly by the road leading from the said Great Road to St. Anns’s Settlement (so called), Westerly by the rear line of the Grant to Pierre Doucet and thirty others in the said Parish of Bathurst, and southerly by lot no. 11 in said grant, or by land now occupied by Peter J. Hachey, containing one hundred and eighty acres more or less and known as lot no. 12 in said grant to Pierre Doucet and others; and being the land conveyed by Charles Doucet Jr, in part to one Hilarion Hachey by deed dated the 20th day of April 1852, and in part by his last will and testament bequested to his daughter Mary Hachey, and which last will and testament is dated the 29th day of May AD 1848, and is registered in the records of the said County of Gloucester on the sixth day of February AD 1855 being the land and premises at present occupied by the said Hilarion Hachey and Mary Hachey (née Doucet) his wife together with the said Mary McManus and Francis J. McManus her husband, excepting and reserving thereout all that piece of land heretofore deeded by the said Mary McManus to Charles McManus her son and afterwards by him and Mary his wife conveyed by deed to Frederick W, Summer as by reference to the records of this County will more fully appear, but excepting and reserving out of the foregoing lands and premises all that lot, piece or parcel of land therefore sold by the Right Reverend William to the to the Government, west of the Doucet Road (so called), and also reserving all that piece of land between the said Doucet Road (so called) and the Intercolonial Railway, and further, all that piece of land heretofore sold by the Right Reverend William Varrily to one Claude Mersereau. Together with all houses, out houses, barns, buildings, edifices, fences, improvements, profits, privileges and appurtenances to the same belonging or in any manner appertaining; and the reversion and reversions remainder and remainders, rents, issues and profits thereof and also, all the

MAISON DOUCET-HENNESSY

estate right, title, right and title, interest, use, possession, property claim and demand either at Law or in Equity, of him the said Right Reverend William Varrily of, in, to, or out of the same and every part and parcel thereof, with the appurtenances. To Have and To Hold the said lot, piece or parcel of land and premises hereby granted, bargained, and sold or meant, mentioned or intended so to be, and every part and parcel thereof, with the appurtenances, unto the said Manus Kane, his heirs and assigns, Forever behoof of the said Manus Kane his heirs and assigns forever. In witness whereof the said Right Reverend William Varrily has hereunto set his hand and seal the day and year above written.

Signed, sealed and delivered in the presence of James P, Byrne

William Varrily ”

Enregistré le 19 juin 1918 dans le 59^e volume, numéro 123, pages 204 et 205.

MAISON DOUCET-HENNESSY

ANNEXE 14

Extraits des recensements de 1861 à 1911 indiquant les personnes habitants dans la maison Doucet-Hennessy.

RECENSEMENT – 1861

Gloucester – Northern section parish of Bathurst, p. 7

“ACHIE Haliron 36, fa., NB Farmer & shopkeeper, RC, 6 ch.in school
(Doucet) Mary, 28, wi. NB, RC

Children, NB, RC

Lucy 9
Mary 7
Louisa 5
Elisabeth 3
Ellen 6 months
Charles 11

DOUCETTE Tranquille 65, NB, RC, uncle in law
HILL Mary 20, NB, Servant RC
DEGRACE Ellen 20, NB, Servant RC
ARSINEAU John 36, Labourer, NB, RC
DEGRACE Joseph 21, Labourer, NB, RC”

RECENSEMENT – 1871

Gloucester – subdistrict – Bathurst – division 2, p. 54

“HACHÉ Hilarion , fa. 46, NB, RC, French, Merchant
(Doucet) Mary, wi. 40, NB, RC, French

Children, NB, RC, French

Lucy, 16
Mary, 15 (clerk)
Louisa, 14
Elizabeth, 12
Ellen, 10
Hilarion, 8
Joseph, 5
Teresa, 1

MAISON DOUCET-HENNESSY

DOUCET Tranquil, 73, NB, RC, French
McMANUS Francis, 29, NB, RC, Irish, teacher
ARSENEAU John, 20, NB, Rc, French, servant
ARSENEAU Louisa, 28, NB, RC, French, servant”

Voisin – Le révérend John Carter et les religieuses.

RECENSEMENT – 1881 Gloucester – Bathurst – Division B-1, p. 71

“**ACHE** Hilarion, fa, 57, NB, Cath., FR. Storekeeper
(Doucet) Mary, wi. 50, NB, Cath., FR

Children, NB, Cath. Fr.

Lucy, 25
Louise, 23
Elizabeth, 21
Ellen, 20
Hilarion, 18, Clerk
Therese, 11

McMANUS Francis J. fa. 36, NB, Cath., Irish, trader
Mary, wi., 24, NB, Cath. Fr

Children, NB, Cath., Irish.

Charles, 3”

RECENSEMENT – 1891 Gloucester – Bathurst – Division A-3, p. 46

“**HACHEY** Hillarion, fa., 68, NB, FR. Can., RC, Merchant (R & W)
Marie, wi., 60, NB, FR. Can., RC, (R & W)

Ch., NB, FR. Can. RC

Elizabeth, 30 (R & W)
Therese, 21 (R & W)

McMANUS Francis J., fa., 47, son-in-Law, NB (fa. Ir.) RC, Merchant (R & W)
Marie, wi., 35, daughter, NB, Fr. Can., RC (R & W)

Ch., NB, FR. Can. RC

Charles, 13 (R & W)
Terence, 9 (R & W)
Thomas, 7 (R & W)

MAISON DOUCET-HENNESSY

Joseph, 5 (R)
Edmond, 3”

RECENSEMENT – 1901

Gloucester – Bathurst, division A-3, p. No 180

“**McMANUS** Mrs J., head, w. (Aug. 13 1855) 45, NB Eng. Can., R. Cath., farmer
(RW.En. Fr) French

Clerrence, son (Aug. 24, 1881), 19, NB, farm help, (RW.En. Fr)

Thomas, son (Nov. 17, 1883) 17, NB, clerk, (RW.En. Fr)

Joseph, son (Nov. 12, 1885) 15, NB, (RW.En. Fr)

Edmond, son, (Nov.10 1887) 13, NB (RW.En. Fr)

Lorette, daughter (March 2, 1894), 7, NB (RW.En. Fr)

Wilfred, son (March 22 1896), 5, NB.

HACHEY Mrs Halarion, mother, w. (Dec. 20, 1830), 70. NB, Eng. Can. R. Cath.
(RW.En. Fr) French »

Voisin : Rev. Varrily

RECENSEMENT – 1911

Comté de Gloucester – Bathurst, district 1, p. 3

« **McMANUS** Mary, veuve, née août 1853 – 58 ans

Lorette, fille, née mai 1894 – 17 ans

Wilfred, fils, né mars 1896 – 14 ans

Cette famille n'est pas voisine de l'église Ste-Famille.

Comté de Gloucester – Bathurst Parish, district 3, p. 10

KANE	Nancy	Veuve	77 ans
	Alexander	fils	39 ans
	Manus	fils	27 ans
	Nancy	filie	33 ans
MORAN	Beatrice	niece (sic petite-fille)	21 ans.

ANNEXE 15

EXTRAITS DU LIVRE DE COMPTES DE LA FABRIQUE DE NIPISIGUIT

1797-1811

(Archives de l'Archevêché de Québec)

1798

Joseph Doucet, marguillier en charge pour l'année 1798

« Payé à Pierre Doucet à compte sur 1 canot qu'il a vendu à la fabrique »

1799

Pierre Doucet, marguillier en charge

« Le 20 octobre 1799, les habitants de la paroisse de Nipisiguit se sont assemblée à l'issue de la messe paroissiale pour y procéder à l'élection d'un nouveau marguillier qui a été Charles Doucet. »

1800

« Le 5 octobre 1800, les habitants de Nipisiguit se sont assemblés au presbytère à l'issue de la messe paroissiale pour y procéder à l'élection d'un nouveau marguillier qui a été Joseph LeBlanc. » Joseph LeBlanc, gendre de Charlitte Doucet.

« Un mouton estimé 3 piastres livrés à Charles Doucet pour l'ouvrage fait à l'église. »

« Trois piastres pour la façon du ban du capitaine fait par Charles Doucet ».

« Trois piastres pour un autre ban de devant fait par le même Charles Doucet ».

« Trois autres bans à deux piastres le ban fait par le même Charles Doucet dont on lui tiendra compte».

«Pour un coffre servant à contenir les ornements, le confessionnal et le ban des marguilliers fait par le même Charles Doucet et estimé à 2 louis, onze shilling dont on lui tiendra aussi compte. »

« Pour une messe dite à l'intention de défunt Charles Doucet »

1801

« Pour dépense de blanchissage donné à la femme Doucet ».

« à Charles Doucet, donné un mouton pour ce que l'église lui devait pour une armoire de font baptismaux et pour le dôme du ban de la fabrique. »

MAISON DOUCET-HENNESSY

« Recette de quatre louis pour l'achat du ban de Charles Doucet dont ledit Charles Doucet se trouve quitte par l'ouvrage qu'il a fait pour l'église. »

1802

« Charles Doucet actuellement marguillier en charge fait recette pour rendre ses comptes de la somme de cinq louis treize shelings cinq sols en argent due et payé par François Comeau. »

1803

« Joseph LeBlanc, actuellement marguillier en charge ».
« Rente du banc de Charles Doucet l'aîné pour l'ouvrage fait à l'église ».

1806

« Deux petites sépultures des enfants de Charles Doucet ».
« Grandes messes de dévotion de Charles Doucet ».
« Une messe de fondation de Charles Doucet ».

1808

« Messe de fondation de Charles Doucet ».

1809

« Charles Doucet, marguillier en charge pour l'an 1809 ».
« Grande messe de dévotion pour Charles Doucet et son épouse ».

1811 – le 6 juillet – Résolutions signés par Mgr Octave Plessis.

« 5 – Que la messe fondée pour feu Charles Doucet se célèbre à perpétuité »

EXTRAITS DU LIVRE DE COMPTES DE LA FABRIQUE DE NIPISIGUIT

1812-1836

Archives de la famille Sainte-Famille de Bathurst.

« Le 13 avril 1819, les marguilliers anciens et nouveaux s'étant assemblés au presbytère pour procéder à l'élection d'un nouveau marguillier. Charles Doucet, fils a réuni le plus grand nombre de suffrages et a en conséquence été nommé marguillier. »

« Élection de Charles Doucet, père

MAISON DOUCET-HENNESSY

Le 22 avril 1821 – les marguilliers anciens et nouveaux s'étant assemblés au presbytère pour procéder à l'élection d'un nouveau marguillier à la place de Luc Doucet sortant de charge. Charles Doucet a réuni le plus grand nombre de suffrages et a accepté volontiers la charge de marguillier. »

« Le 5 janvier 1823 ... Il faut déduire 2/10/00 employé au service de l'église par Charles Doucet père, par ordre de messire Cooke alors missionnaire du lieu. ... Joseph Haché remet à Charles Doucet fils qui lui succède en qualité de marguillier en charge ».

Le 1^{er} janvier 1826 ... Payé à Charles Doucet senior pour vitres et chandelles.

Le 3 janvier 1836 - ... La somme de £87/7/ 1½ , somme totale qui se trouve au coffre (de la fabrique) après l'avoir compté en présence de l'assemblée. Le coffre a été ensuite déposé chez Charles Doucet père et la clef entre les mains du marguillier en charge pour l'année mil huit cent trente-six, nommé

ANNEXE 16

Extraits des transactions concernant Charles Doucet et autres propriétaires de la maison Doucet-Hennessy.

La plupart des extraits suivant sont tirés de l'ouvrage de Mgr Donat Robichaud concernant le Greffe du comté de Northumberland et de Gloucester.

Newcastle NB -Extraits du greffe, 1784-1826) – 1984.

Bathurst NB – Extraits du greffe du comté de Gloucester – 12 volumes 1826-1891.

Le 24 septembre 1810 – Florent LeBlanc dit Bouquet demeurant à Cascapédia (New Richmond, Gaspésie) vend à son oncle Charles Doucet pour la somme de 37£ 10 sh. une terre de 12 rods de front contenant 55 acres du lot no 13.

Signèrent pour cette transaction les frères et sœur de Florent :

Rose Boudreau, veuve de Joseph LeBlanc demeurant sur le côté sud du lot 13 et Florent LaBlanc le 8 février 1822 devant William Miller et John Ronald. Romain LeBlanc, Isabelle LeBlanc, Félicité LeBlanc le 9 février 1822 devant le juge de paix Perry Dumaresq. Jean Boudreau, Marguerite Boudreau le 15 février 1822 devant le juge de paix Perry Dumaresq. Et finalement à New Richmond le 20 février 1822, Florence LeBlanc, Sophie LeBlanc, Édouard LeBlanc et Appoline LeBlanc devant le juge de paix John Gilkers.

Enregistré au greffe de Newcastle le 2 novembre 1822, vol. 20, No 42, p. 84.

Le 26 décembre 1811 - Joseph Doucet (Catherine Vienneau) vend à Charles Doucet (son frère), pour la somme de 27£ 10 sh. le lot no 6.

Greffe de Newcastle, enregistré le 28 février 1814, vol. 11, no 134, p. 277.

Le 8 avril 1822 – Michel Daigle et son épouse Marie, vendent à Charles Doucet Senior pour la somme de 10£ une partie du lot no 7 concédé à Fidèle Arseneau, commençant du côté nord-ouest à la ligne du lot 7, sur le long du rivage 16 rods 11 pieds, contenant 53 acres.

Enregistré au greffe de Newcastle le 2 novembre 1822, vol. 20, No 44, p. 88.

Le 19 juin 1823 – Charles Doucet et son épouse Marie Arseneau vendent à leur gendre Raphaël DeGrâce, marié à Marie Doucet, « la terre sur laquelle ils sont présentement établis ... terre commençant à la ligne sur 21 perches et 1/3 de la terre que nous avons acheté de Joseph Doucet (lot no 6 dans la grant de Nipisiguit) à condition qu'ils ne pourront en vendre que la moitié.» Perry Dumaresq, JP.

Enregistré au greffe de Newcastle, vol. 22, No 52, p. 140.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Le 1^{er} août 1836 – (cancellation of lease, vol. 1, p. 399) – Charles Doucet sr., Bathurst ... John Fraser ... Land occupied by John Fraser on which store and wharf are erected ... John Miller JP.

Enregistré le 2 novembre 1836, vol. 2, no 243, p. 262.

Le 10 septembre 1835 – Charles Doucet , farmer, Bathurst – Lease ... Benjamin Adams, blacksmith, Bathurst ... adjoining property leased and occupied by Richard Blackstock ... St. Peter Village. John Miller JP

Enregistré le 12 novembre 1836, vol. 2, no 250, p. 271.

Le 2 décembre 1836 – Charles Doucet, Sr., gentleman (and Marie) Bathurst ... £1000 . Bond, Hon. Joseph Cunard .. part of lot 11 (N. of Bathurst harbour) granted Joseph LeBlanc ... Joseph Read. Signé Charles Doucet et son épouse, ainsi que son fils Joseph Doucet et son épouse Sophie.

Enregistré le 7 décembre 1836, vol. 2, no 262, p. 285.

Le 27 juin 1837 – Charles Doucet the elder, Bathurst, farmer (and Marie) ... consideration. Love ... Romo (Romain), farmer, Bathurst ... 176 acres ... N. and middle 1/3 part of lot 6 granted Joseph Doucet) and 7 (granted Michael Doucet). William End.

Enregistré le 1^{er} juillet 1837, vol. 2, no 420, p. 462.

Le 30 juillet 1838 – Charles Doucet (and Mary), farmer, Bathurst, Tranquille Doucett (and Mary Rebecca), farmer, Bathurst ... lease ... Richard Blackstock and James Johnson, merchants ... as Richard Blackstock and Co., Bathurst, part of lot 27 on Tetagouche river, granted Charles Doucet in block grant to Pierre Doucet and other, Feb. 20, 1807 ... authority to erect dam and mill ..

Enregistrée le 30 juillet 1838, vol. 3, no 51, p. 60.

Le 16 août 1838 – Charles Doucet (and Mary) ... gift ...to Rev. Alexander Somerville, Robert Gordon, Henry W. Balwin, trustees of school for the parish of Bathurst ... and in the Village of St. Peters, west of highway or High Street ... 25 feet from corner of King Street ... John Miller JP

Enregistré le 15 août 1838, vol. 3, no 68, p. 79

Le 7 août 1839 – Charles Doucet (and Maria), gentleman, Bathurst ... Francis Ferguson, merchant, Bathurst ... (re : rectification d'un précédent accord pour le terrain près d'un quai – between low and high water mark ..) John Miller JP

Enregistré le 14 août 1939, vol. 3, no 208, p. 226.

Le 14 janvier 1840 – Charles Doucet Sr (and Mary), Bathurst ... £10 ... John Glendenning ... part of lot 7 granted Fedel (Fidèle) Arseneault ... 53 acres. Perry J. N. Dumaresq JP.

Enregistré le 16 janvier 1840, Vol 3, no 265, p. 285.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Le 31 décembre 1840 – Charles Doucet (and Marie), farmer, Bathurst ... 2£ ... Francis Ferguson ... tract of shore between N. Side of lower wharf of Francis Ferguson and line of prolongation between lot 14/13 on West Bathurst side.

Enregistrée le 4 janvier 1841, vol. 3, no 398, p. 429

Le 17 avril 1841 – Charles Doucet Sr., farmer (and Mary), Bathurst ... £60 ... James Wetherall, lumberer, Bathurst ... lot 27, W. Of Tetagouche river (granted Charles Doucet) between lot 28 granted Joseph LeBlanc and lot 26 granted James Robinson (sic), except a lease by Charles Doucet (and Mary) and Tranquille Doucet (and Rebecca) to Richard Blackstock and James Johnson, merchant under Richard Blackstock and Co., July 30, 1838. John Fraser JP

Enregistré le 17 avril 1841, Vol. 3, no 436, p. 469.

Le 24 juin 1845 – Charles Doucet à Mgr William Dollard.

Bathurst – Rent – 30 shilling to be paid at Christmas ... on the eastern side of the Queens Highway – beginning at a point or place on the said eastern side of the said highway where the line separating the parcel of land hereby leased from land in the occupation of Francis Ferguson, esquire and constituting the northern boundary of the said parcel of land hereby leased intersects the said highway, thence South 75° East 5.00 chains or until it comes to the western boundary of a trust of land conveyed by the said Charles Doucette to the said Right Rev. William Dollard, thence South 90° 30' West 5.45 chains, thence South 75° West 1.55 chains or to the said highway, thence North 18° West by the said highway to the place of beginning and containing 1 acre 3 rods and 31 perches.

Enregistré le 24 juin 1845, vol. 4, no 253, p. 270.

Le 24 juin 1845 - Charles Doucet Sr., Bathurst ... 10 shelling ... Right Rev. William Dollard, Roman Catholic bishop ... land on which the new Roman Catholic church's burying ground and premises are situated at Bathurst ... 3 acres 3 rods 11 perches.

Enregistré le 26 juin 1845, vol. 4, no 254, p. 271.

Le 23 juin 1846 – Dominique and Antoine Doucet, executors of will of Charles Doucet, ... 5 shilling ... Right Rev. William Dollard. (June 24, 1845 Charles Doucet ... lease ... to Right rev. William Dollard, Bishop of NB ... yearly rent of 30 shillings ... in trust for Roman Catholic congregation ...) Now : Charles Doucet who died April 4, 1846 ... by will, said rent to be for mass for his soul ... discharge of yearly rent ...

Joseph Read Charles McManus

Enregistré le 24 juin 1846, vol. 4, no 333, p. 354

Le 14 juillet 1846 – Charles Doucet et Virginie, Romain et Rose, Tranquille & Rebecca, Joseph & Sophie, Lange DeGrasse, Bathurst, Lucy DeGrasse et Ferdinand Robichaud, Shippagan, Margaret DeGrasse de Bathurst, heirs of the late Marie Doucet, wife of Charles Docuet Sr. They inherited part of lot 10 in West Bathurst near Doucet's cove,

MAISON DOUCET-HENNESSY

formerly granted Pierre Doucet Sr. Now .. 25 ... this piece to John Donnelly, Bathurst, merchant.

Enregistré le 25 juin 1847, vol. 4, no 456, p. 489.

Le 14 juillet 1847 – right Rev. William Dollard ... transfer to Roman Catholic Episcopal corporation for the diocese of NB ... of land (1) by Thomas Haggerty (2) by Charles Doucet.

Enregistré le 4 octobre 1847, vol. 4, no 513, p. 552.

Le 27 May 1846 – Testament de Charles Doucet.

Enregistré le 11 novembre 1847, vol. 4, no 521, p. 562.

Le 7 avril 1848 – Charles Doucet, Bathurst ... 5 shilling ... his wife Virginie Doucet ... 200 acres, bounded N by land William Mulloy, S by land Joseph Doucet, originally granted Sept. 2 1837 ... on Middle River.

Enregistré le 8 avril 1848, vol. 4, no 576, p. 623.

Le 4 mai 1848 – Charles Doucet (and Virginia) ... 10 shilling ... Roman Catholic Episcopal Corporation of NB ... land bounded N and E by land of Roman Catholic Episcopal Corporation, S and E by land Francis Ferguson; W. By Queen highway.

Enregistré le 5 mai 1848, vol. 4, no 590, p. 638.

Le 20 avril 1852 – Charles Doucet (and Virginie), Bathurst, farmer ... love and lifetime support ... and 5 shilling ... Hilarion Achie (and Mary, daughter of Charles Doucet), Bathurst ... S ½ lot 12 in St. Peter Village, now own and occupied by Charles Doucet, with dwelling house, outhouse, and barns thereon ... Excepting during lifetime, land will be used in common (Charles Doucet and Hilarion Achie) and also profits on lease to Luke Doucet, Patrick Howard, William Walsh, John Strong Dawson.

Enregistré le 20 avril 1852, vol. 4, no 398, p. 369

Le 30 juillet 1853 – John Fraser, Cross Point, county of Bonaventure ... transfer of his lease from Charles Doucet Sr. To James Meahan, Bathurst Marchant...

Enregistré le 19 août 1853, vol. 4, no 530, p. 433.

Le 29 mai 1848 – Testament de Charles Doucet.

Enregistré le 6 février 1855, vol. 4, no 739, p. 535

Le 2 septembre 1859 – Virginie Grant (veuve Doucet) de Petit Rocher vend (ou loue) pour la somme £2 – 5 sh. à Thomas Leahy un lot de 40 pieds carré situe à l'ouest «of the Great Road in Village St. Peter, Bathurst (leased by late Charles Doucet to William Welch)»

Enregistré le 7 septembre 1858, vol. 6, No 248, p. 364.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Le 7 septembre 1859 - James Grant, Petit-Rocher, farmer and his wife Viginie Grant, relict of late Charles Doucet of Bathurst (vend ou loue) pour la somme de £50 à John Strong Bathurst 1/3 of all the Doucet real estate...»

Enregistré le 7 septembre 1858, vol. 6, No 249, p. 365.

Le 10 mars 1860 – Charles (Joseph) Doucet «of Little River, Bathurst, carpenter and Hilarion Haché (wife Marie) heirs of the late Charles Doucet, Bathurst ; Joseph M. Haché, Bathurst Farmer & pilot, and Virginie Grant, late Doucet, relict of late Charles Doucet... £10 à Joseph M. Haché ... part of marsh, granted Joseph Read, between Caron Point & Sutherland Manor... 50 acres now owned and occupied by late Charles Charles Doucet senior and by him 1/3 to Charles J. Doucet, etc...

Enregistré le 22 avril 1861, vol. 6, no 232, p. 320.

Le 1^{er} juillet 1861 – Joseph Morisson, Bathurst ... £30 ... (to) Hilarion Achie, Bathurst Merchant ... land in St. Peter Village from estate of late Charles Docuet adj Luke Doucet...

Enregistré le 1^{er} juillet 1861, vol. 6, No 257, p. 358.

Le 7 mai 1862 – Agreement between Hilarion Haché, Bathurst Merchant... £100... (to) John Proctor lease land in Bathurst Village, 40 x 40 ft of estate of late Charles Doucet.

Enregistré le 31 décembre 1862, vol. 7, no 87, p. 128.

Le 19 mai 1862 – Agreement between :

- 1) Hilarion Hachie (wife Marie), Bathurst Trader and farmer
- 2) Like Doucet, Bathurst shoemaker, yeoman
- 3) John Cook, Bathurst

£120 lease to John Cook, part of lot 12 in village St. Peters, occupied by Luke Doucet, a front of 40 feet in Highway to Restigouche & 40 feet rear (40 feet sq), bounded front by highway, south by school lot, North by Patrick Howard, rear by Joseph Morrison.

Enregistré le 20 mai 1862, vol. 7, no 2, p. 2.

Le 13 mai 1863 – Lease – Hilarion Haché, Bathurst merchant... for rents and covenant ... to John Ferguson, Bathurst Merchant, land in St. Peters Village bounded east by road 20 feet wide dividing lot from John Cook, N & W by Hilarion Haché, South by land leased & occupied by John Proctor, 40 x 40 feet of estate of late Charles Doucet.

Enregistré le 19 mai 1863, vol. 7, no 170, p. 252.

Le 12 juillet 1865 - «Hilarion Haché (wife Mary Doucet) Bathurst merchant & trader ... for rents ... (to) Hon. John Ferguson, Bathurst merchant – land part of estate of late Charles ... line from N corner of wharf formerly occ'd by late Richard Blackstock and Adams – land beginning at S. W. Corner of the store now standing on the site of that

MAISON DOUCET-HENNESSY

formerly occupied by William shields, then S. To highway, then S W 31 feet, then N W 49 feet, then to N W. Corner of store erected & formerly occupied by Richard Blackstock, then to the beginning. – Water lot formerly occupied by Benjamin Adams.

Enregistré le 17 juillet 1865, vol. 7, no 159, p. 281.

Le 22 septembre 1866 - «John Proctor, Bathurst, blacksmith £43 ... (to) Hilarion Haché, Bathurst, trader. Mortgage. Leasehold in Village St. Peters.»

Enregistré le 22 septembre 1866, vol. 8, No 2, p. 2.

Le 28 septembre 1868 – John Proctor, Bathurst, blacksmith... £100 ... (to) Hilarion Hachey, merchant, land in village St. Peters (deed Hilarion Hachey 17 may 1862 to John Proctor)

Enregistré le 30 septembre 1868, vol. 8, no 83, p. 119.

Le 17 avril 1877 – Hilarion Hachey (wife Marie) ... for love and affection ... (to) his son-in-law, Francis McManus and our daughter Mary his wife, now of Memramcook, land «of a triangular shape» in St. Peters Village, Bathurst, N of water St. And S W corner of a lane on North side of Water St. Called «Parlez-vous Lane».

Enregistré le 17 avril 1877, vol. 10, no 349, p. 538.

Le 13 août 1878 – Francis James McManus, St. Peters Village, Bathurst (wife Mary) ... \$300 ... (to) Hilarion Hacher (wife Marie) St. Peters Village trader ... land on N of water St at S W corner of «Parlez-vous Lane».

Enregistré le 14 août 1878, vol. 10, no 280, p. 457

Le 13 août 1878 – Hilarion Hachey (wife Marie) St. Peters Village, trader ... \$300 ... (to) Francis James McManus, land St. Peters Village S. of St. Ann's road, now occupied by widow John Dawson. 80 acres – N 1/3 of homestead of late Charles Doucet.

Enregistré le 14 août 1878, vol. 10, no 282, p. 459.

Le 5 décembre 1888 – Hilarion Hachey (wife Marie), Bathurst merchant, »(to) John Sivewright, Bathurst, lease property occupied by Orlo Smith – part of lot No 12 Village St. Peters.

Enregistré le 11 décembre 1888, vol. 12, no 179, p. 337.

Le 10 juillet 1889 – James Buttimer (wife Mary Ann), Bathurst merchant ... \$450 ... (to) Hilarion Hachey, Bathurst Merchant. Land on Middle River – 200 acres – N 1/3 of lot granted Joseph Doucet lot B (deed Joseph Doucet et Charles Doucet, then Charles Doucet to his wife Virginia Grant, then Virginia Grant to late John S. Dawson.

Enregistré le 15 juillet 1889, vol. 12, no 367, p. 670.

Le 25 septembre 1889 – Hypothèque - Richard Peters & Judson Peters, New Bandon ... \$750 ... (to) Hilarion Hachey, Bathurst. Mortgage later cancelled.

MAISON DOUCET-HENNESSY

Enregistré le 26 septembre 1889, vol. 12, no 429, p. 788.

Le 25 octobre 1889 – Hypothèque – Judson Peters, New Bandon ... \$300 (to) Hilarion Hachey, Bathurst merchant. Mortgage later cancelled.

Enregistré le 25 octobre 1889, vol. 12, no 453, p. 836.

Le 6 mars 1891 – Hilarion Hachey, Bathurst merchant ... \$1000 ... (to) Francis J McManus, Bathurst Merchant. Lot on Middle River – 200 acres – N 1/3 lot B granted Joseph Doucet. Land near Red Pine Station on I C Ry – 100 acres granted 17 March 1884 Hilarion Hachey. 200 acres on Middle River granted Joseph M. Hachey.

Enregistré le 10 mars 1891, vol. 12, no 392, p. 777.